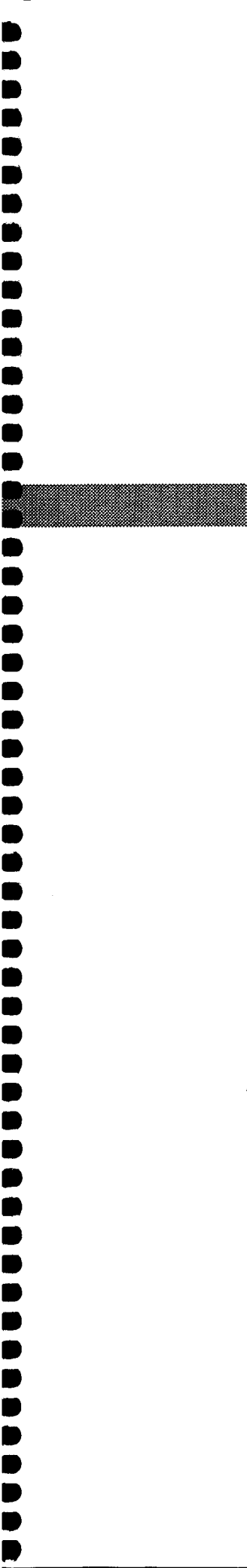


A11C63
A84
1995
06
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE MONTRÉAL SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec 



COMMISSION DE MONTRÉAL SUR L'AVENIR DU QUÉBEC



R A P P O R T

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Lettre de transmission au Premier ministre	i
Signature des commissaires	iii
Remerciements des participants et du personnel	v
Liste du personnel	vii
1. INTRODUCTION	1
A. Le mandat	3
B. Le déroulement de la consultation et la participation	4
2. PROFIL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	7
3. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES	17
4. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION	43
5. LES RECOMMANDATIONS	59
6. CONCLUSION GÉNÉRALE	73
ANNEXES	
1. Les diverses formulations de la question proposées par les intervenants .	77
2. Liste des participants aux audiences (groupes et individus)	85
3. Liste des groupes, organismes et individus qui ont déposé un mémoire ou un document	91

Montréal, le 15 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

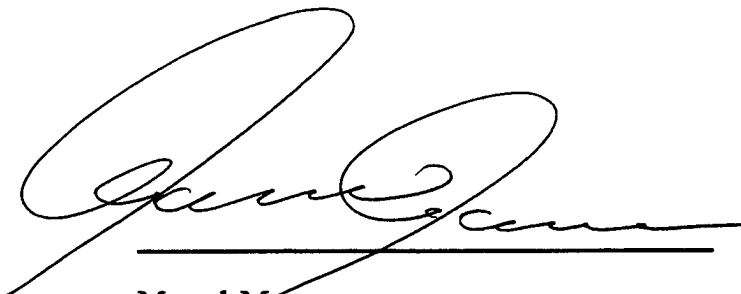
J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 2 février conformément au décret du 11 janvier 1995.

La population a répondu en très grand nombre à cette vaste consultation. Ce fut pour tous les commissaires une expérience des plus enrichissante.

Nous vous remercions de l'occasion que vous nous avez fournie d'être au coeur de la réflexion sur l'avenir du pays à bâtir.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

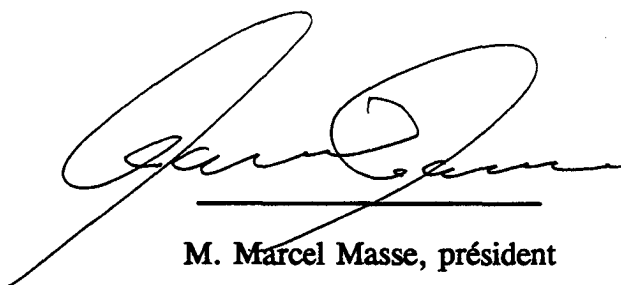
Le président de la Commission

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Marcel Masse'. The signature is written over a horizontal line.

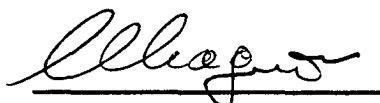
Marcel Masse

Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

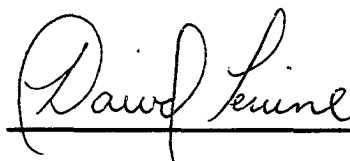
Fait à Montréal, ce 15 mars 1995.



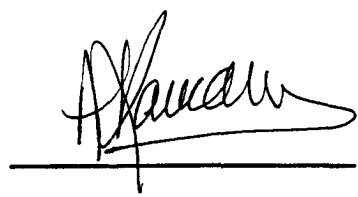
M. Marcel Masse, président



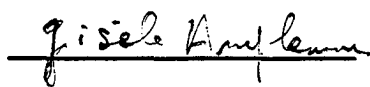
M. Claude Chagnon,
vice-président



M. David Levine,
vice-président



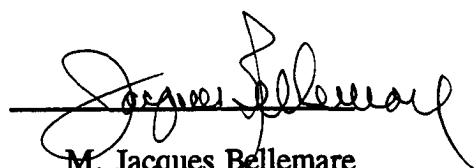
M^{me} Aida Kamar,
vice-présidente



M^{me} Gisèle Ampleman



M. Chanh Chau-Tran



M. Jacques Bellemare

REMERCIEMENTS

Le président et les membres de la Commission remercient chaleureusement tous les citoyennes, les citoyens et les représentants d'organismes de la région de Montréal qui ont participé activement à la plus vaste consultation populaire jamais tenue sur un avant-projet de loi.

Les membres de la Commission ont été impressionnés par le sérieux du travail de réflexion des intervenants, par la qualité de la grande majorité des mémoires présentés aux audiences ainsi que par le caractère très civilisé des débats dans les différents forums de discussions organisés ou soutenus par la Commission.

Puisque rien n'arrive seul, le président et les membres en profitent pour souligner la grande efficacité avec laquelle le personnel du secrétariat a assumé son mandat de soutien et d'organisation de l'ensemble des travaux, des audiences et des forums de la Commission.

Le président et les membres remercient particulièrement *M. Bryant McDonough* à qui la direction du secrétariat avait été confiée. Il a su piloter très habilement son équipe et mener sa mission à bon port.

**Liste des membres du personnel
Secrétariat de la Commission de Montréal**

Secrétaire de la Commission	Bryant McDonough
Secrétaire principale	Ginette Dupuis
Personnel du secrétariat	Danielle Blain Christiane Dupuis Christine Légaré
Service de l'administration	Raymond Tousignant
Service de rédaction et d'analyse	Pierre Labonté, coordonnateur Louis-René Gagnon Jacques Landry François Plourde
Service de l'animation	Micheline Demers Denise Leblanc Martin Munger Gary Obas Louis Roy Dermod Travis
Service des communications Attachée de presse	Marie-Andrée L'Heureux
Service de la logistique	Richard Côté
Service conseil juridique et supervision de la sécurité	Michel Jarry
Coordonnateur de la sécurité	Robert Doucet
Service de téléphonie	Nicole Abran Nadia Benyachou Cristina Gamelin Michèle Henri Louis-Philippe Myre Katherina Steiner Nathalie Vézina
Collaboration spéciale : Secrétariat du développement régional	Martial Fauteux
Direction régionale du ministère des Communications	Nicole Laverdure, directrice Marysa Togneri
Révision linguistique	Hélène Pelletier-Baillargeon, commissaire

1. INTRODUCTION

A. Le mandat

B. Le déroulement et la participation

1. INTRODUCTION

La première partie du rapport comprend un rappel du mandat confié à la Commission, une description du déroulement de la consultation et une appréciation générale de la participation à la consultation.

La seconde partie trace les grandes lignes du profil socio-économique et culturel de la région de Montréal.

La troisième partie dégage la synthèse la plus fidèle possible des témoignages entendus ou reçus à la Commission.

La quatrième partie présente l'évaluation faite par les commissaires des témoignages et de l'avant-projet de loi.

La cinquième partie expose les recommandations faites au gouvernement.

Enfin, une brève conclusion générale clos le rapport.

A. Le mandat

La Commission de Montréal sur l'avenir politique du Québec a été créée le 11 janvier 1995. Elle a reçu le mandat suivant :

- entendre les citoyennes, les citoyens et les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyennes et citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyennes et citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;

- fournir de l'information et susciter la discussion entre les participants sur toute matière pertinente au mandat de la commission.

Enfin, les membres de la commission avaient pour mandat de formuler leurs recommandations portant sur l'objet de la consultation dans un rapport soumis au Premier ministre, au plus tard le 15 mars 1995.

B. Le déroulement et la participation à la consultation

En décembre 1994, le Premier ministre amorçait un processus d'information et de consultation portant sur l'avant-projet de loi sur l'avenir du Québec préalablement déposé à l'Assemblée nationale. Au cours de la même période, il transmettait ce document à toutes les familles du Québec. Afin d'aider les personnes désireuses de participer à la consultation, le Premier ministre publiait, en janvier 1995, un guide de participation distribué ensuite dans chacun des foyers du Québec.

Après la nomination des membres de la Commission, la mise en place du secrétariat, l'élaboration d'un programme et d'un échéancier de travail, la Commission inaugurait officiellement ses travaux de consultation le 15 février 1995. La période de consultation s'est poursuivie jusqu'au 5 mars. Durant cette période, dix-sept jours d'audiences et treize forums ont été tenus.

Chaque journée d'audience permettait d'entendre de 15 à 19 personnes, ou représentants de groupes, en présence d'une assistance dont le nombre variait quotidiennement de 125 à 567 personnes. La Commission avait informé et invité la population à participer à ses audiences et à ses forums lors d'une conférence de presse de lancement et par de multiples encarts dans les journaux quotidiens et plus de 60 journaux locaux, hebdomadaires ou autres publications de groupes culturels. Afin de se rapprocher de la population, la Commission s'est faite itinérante. Elle a siégé dans cinq sous-régions de l'île de Montréal : le Centre, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, l'Ouest et l'Est.

Plus de 1900 individus et groupes se sont inscrits auprès du secrétariat de la Commission. Le 15 mars 1995, la Commission avait reçu 965 mémoires, lettres d'opinions et autres documents. Tous ces documents ont été portés à l'attention de la Commission.

Au total, la Commission a procédé à 260 auditions de groupes ou d'individus. Afin de permettre à tous ceux et celles qui s'étaient inscrits de pouvoir s'exprimer, la Commission a tenu 13 forums de discussion sur l'avant-projet de loi : 1 forum intergénérationnel, 4 forums sous-régionaux et 8 forums thématiques ou spécifiques : forum des femmes, des communautés culturelles, de l'Atelier populaire de Mercier, de l'habitation de Rosemont, du Chez-nous de Mercier, du Pavillon d'éducation communautaire, de l'Institut de formation en développement économique communautaire et des personnes handicapées. Pour terminer, la Commission a tenu un superforum de 8 ateliers permettant à près de 450 personnes, qui n'avaient pu se présenter aux audiences, de pouvoir le faire avant le discours de clôture des activités de la Commission. Au total, 6 556 personnes ont assisté aux audiences et aux forums tenus par la Commission.

Enfin, entre les 15 février et le 5 mars, un demi million de personnes résidant dans la région métropolitaine de Montréal ont eu accès à la télédiffusion par câble des audiences de la Commission par l'entremise de Vidéotron et de CF Cable.

Un large éventail de personnes, provenant de milieux et de sphères d'activités très diverses, ont fait part aux membres de la Commission, par écrit ou verbalement, de leurs opinions concernant l'avenir politique du Québec. Parmi les 260 intervenants entendus par la Commission, 67,5 % provenaient de la communauté francophone, 21 % de la communauté anglophone et 11,5 % des diverses communautés culturelles.

L'ampleur de la participation populaire et les préoccupations exprimées ont bien fait ressortir l'intérêt porté par la population aux questions soulevées par l'avenir du Québec.

Les audiences et les forums terminés, les membres de la Commission ont évalué la somme des informations, opinions, préoccupations ou visions d'avenir qui leur avaient été communiquées. Ils ont ensuite formulé ensemble les recommandations qu'ils entendaient faire au gouvernement concernant l'objet de la consultation qui leur avait été confiée.

2. PROFIL DE LA RÉGION

2. PROFIL DE LA RÉGION DE MONTRÉAL¹

La région administrative de Montréal — où se sont tenues les audiences de la Commission de Montréal sur l'avenir du Québec — constitue le noyau de la plus grande agglomération urbaine du Québec. Près de 1,8 million de personnes y habitent, soit 26 % de l'ensemble de la population québécoise. On désigne aussi ce territoire comme celui de l'île de Montréal, ou encore celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), du nom l'organisme supra-municipal qui regroupe les vingt-huit municipalités de l'île de Montréal et celle de l'île Bizard.

Rappelons que cette région ne recoupe pas la totalité de l'espace métropolitain de Montréal qui chevauche également les régions administratives avoisinantes, soit celles de Laval, de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. De fait, des milliers de personnes se déplacent quotidiennement entre ces différentes régions administratives, soit pour travailler, étudier, effectuer leurs achats ou encore se consacrer à leurs loisirs. La dynamique économique et sociale de l'espace métropolitain de Montréal ne se résume donc pas à celle de l'île de Montréal.

Cependant, cette dernière en constitue le coeur. C'est pourquoi, le dynamisme de la population de l'île de Montréal, sa capacité d'accueil des nouveaux arrivants, la qualité de sa vie culturelle de même que sa santé économique sont essentiels au dynamisme de l'ensemble de la région métropolitaine. Et, parce que cette dernière représente la principale ouverture du Québec sur le monde, on peut dire que l'avenir du Québec et celui de l'île de Montréal seront étroitement associés.

Pourtant, et en dépit de signes évidents de renouveau, sa situation demeure précaire dans plusieurs domaines. Afin de consolider les bases de ce renouveau et de surmonter les difficultés qui persistent les intervenants de l'ensemble de la région métropolitaine, réunis en concertation, se sont dotés d'un plan stratégique de développement. Pour parvenir à l'objectif qu'ils se sont fixé, à savoir consolider la place de Montréal comme métropole internationale du Québec, l'appui du gouvernement leur sera indispensable. Lui seul, en effet, peut leur fournir les moyens requis pour mener à bien la tâche qu'ils se sont définie.

1. Ce texte présente les grands traits de la population et de l'économie montréalaises. Pour un diagnostic détaillé de la situation régionale, il est suggéré de consulter les récents travaux du Groupe de travail sur Montréal et sa région (GTMR, 1993) et ceux du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM, 1994).

A. Une population en changement

L'Île a connu des changements majeurs au plan démographique, dont le plus important a certainement été l'exode d'une partie de sa population vers les régions avoisinantes. Entre 1971 et 1991 en effet, l'Île a perdu environ 220 000 résidents permanents, principalement au sein de la population la plus jeune et la plus scolarisée. Sur une période plus récente, soit celle de 1986 à 1991, les données démographiques nous apprennent que Montréal a perdu, de façon nette, 92 265 personnes au profit des banlieues.

Cet important déplacement de la classe moyenne vers l'extérieur de l'Île a fait en sorte que les grandes tendances affectant la population du Québec ont touché également Montréal, mais de façon exacerbée. Le vieillissement de la population, par exemple, y a débuté plus tôt, et a été plus prononcé que dans l'ensemble du Québec. En vingt ans, l'Île aura vu la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus passer ainsi de 8 % à 14 % de la population. À l'intérieur de l'Île, la ville de Montréal, quant à elle, a été, parmi toutes les municipalités, celle qui a été le plus durement touchée. On y compte en effet davantage de familles de taille réduite, davantage de couples sans enfant, ainsi qu'une plus grande proportion de familles monoparentales.

Ces changements ont affecté le portrait socio-économique de la population de Montréal : en 1990, parmi toutes les régions métropolitaines du Canada, Montréal était celle qui affichait la plus forte proportion de personnes à faible revenu (22 %), dont 71 % de ces dernières habitaient sur l'Île elle-même. Pour des fins de comparaison, notons que l'Île ne compte que 56 % de la population de la région métropolitaine de Montréal. Fait inquiétant, des études récentes montrent que l'appauvrissement de la population montréalaise s'est encore accentuée ces dernières années. À l'intérieur de la ville de Montréal, ce phénomène s'est répandu géographiquement autour de ce qu'on appelle aujourd'hui le «S» de la pauvreté, par analogie avec la forme que dessinent les zones du territoire particulièrement touchées. Enfin, l'Île fournit plus de 37 % du total des emplois du Québec, bien qu'elle ne représente que 26 % de la population québécoise. Pourtant, le taux de chômage grimpait de 14,2 % en 1994, principalement parce que les personnes occupant ces emplois avaient choisi de vivre hors de l'Île, alors que la population résidente, du fait de ses caractéristiques et de celles du marché du travail, éprouvait des difficultés de plus en plus importantes à intégrer le marché du travail, sinon simplement à s'y maintenir.

B. L'immigration se concentre surtout à Montréal

C'est dans ce contexte que Montréal doit assumer une responsabilité particulièrement importante pour l'avenir du Québec : assurer l'intégration socio-économique et linguistique des nouveaux arrivants à la société québécoise. L'immigration, par son apport constant de nouvelles compétences et de nouvelles sensibilités culturelles, constitue une richesse sans pareille pour une société. Elle pose pourtant un défi de taille : si cette société veut éviter de voir apparaître et se développer les tensions, elle doit faire en sorte de développer une cohésion qui transcende les différences, développer et transmettre ce qu'il est convenu maintenant d'appeler une culture publique commune, en plus d'assurer que l'économie soit à même d'intégrer ces nouveaux arrivants.

La vaste majorité des immigrants du Québec entrent par Montréal. À leur arrivée, ils y trouvent une vie cosmopolite parmi la plus riche du Québec. C'est donc tout naturellement là qu'en grande proportion ils décident de s'installer définitivement. Notons qu'en 1991 près de 70 % de l'ensemble de la population immigrée du Québec se trouvait concentrée sur l'île de Montréal. Si l'on se limite à comptabiliser l'immigration récente, c'est-à-dire la population immigrée arrivée après 1986, cette proportion grimpe alors à 76 %. Soulignons aussi que, de 1986 à 1991, l'arrivée annuelle de nouveaux arrivants ne parlant pas français est passée au Québec de 12 669 à 32 086. Parmi ces derniers, plus de 3 personnes sur 4 se sont installées sur l'île de Montréal.

La responsabilité du Québec en ce qui regarde l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants à la société québécoise, à sa langue et à sa culture, constitue de toute évidence une responsabilité d'abord montréalaise. Le double phénomène d'exode de la classe moyenne francophone vers les banlieues et de concentration de l'immigration allophone à Montréal, pose à la métropole des défis majeurs. C'est d'abord aux écoles de Montréal que revient le mandat déterminant de participer, non seulement à l'apprentissage de la langue française, mais aussi à la formation et à la transmission de la culture publique commune du Québec. C'est dans les quartiers montréalais que se dessinent les traits du visage francophone de la métropole et que se jouera, à plus long terme, l'avenir du français au Québec. Enfin, c'est à l'économie montréalaise que revient la responsabilité d'assurer l'intégration sociale des nouveaux arrivants.

En 1991, à peine 58 % des résidents de l'île de Montréal étaient de langue maternelle française. Les prévisions disponibles laissent prévoir un nouveau déclin pour l'avenir. Les défis posés par l'intégration des immigrants à la langue de la majorité, joints à l'attraction traditionnellement forte de l'anglais à

Montréal, incitent à la plus grande vigilance. La prédominance du français et son épanouissement futur sont loin d'y être assurés de façon définitive. Dans un contexte où le Québec ne détient pas le plein contrôle de ses politiques d'immigration, une attention et des efforts quotidiens méritent d'y être appliqués et soutenus.

Certes, Montréal jouit d'atouts importants pour mener à bien sa tâche. Si le gouvernement du Québec veut bien lui en procurer les moyens, elle pourra fournir un apport précieux au dynamisme, à la diversité culturelle, à l'ouverture internationale et au développement économique du Québec.

C. Un milieu culturel dynamique et original

Le milieu montréalais des arts et de la culture est reconnu pour son niveau exceptionnel de créativité et pour son esprit d'entreprise. Le nombre d'organismes voués à la formation, la création, la production et la diffusion artistiques y est, per capita, parmi les plus élevés du monde et ceux-ci contribuent au rayonnement international de Montréal. Qu'on pense seulement à la réputation mondiale acquise par le metteur en scène Robert Lepage, les troupes La la la Human Steps, O'Vertigo, Carbone 14, le Cirque du Soleil, l'Orchestre symphonique de Montréal, le Nouvel Ensemble moderne, le Festival international de nouvelle danse, le Festival international de jazz, le Festival des films du monde, le Festival de théâtre des Amériques, la firme Softimage, La Cité des arts et des nouvelles technologies, la série «Surprise sur prise», etc.

Montréal peut compter également sur l'apport d'un milieu culturel exceptionnel parmi les métropoles nord-américaines. Cette originalité tient à un passé, riche de 350 ans d'histoire et qui lui a conféré des caractères à la fois francophones et anglophones, européens et nord-américains, traditionnels et contemporains. Le centre-ville de Montréal, le canal Lachine, le Vieux-Port, les anciens espaces industriels au Vieux-Montréal témoignent avec éloquence de l'originalité de son patrimoine.

Parce que la culture renvoie essentiellement aux valeurs d'identité, d'appartenance et d'attachement des citoyennes et des citoyens à leur milieu de vie, à son passé, à ses modes de vie, à ses manifestations culturelles et touristiques, et, finalement, à sa langue, elle constitue un maillon essentiel à la cohésion et à l'intégration sociales. En ce sens, la vie culturelle montréalaise possède un pouvoir d'attraction et d'intégration que l'on se doit de renforcer.

D. Une économie en transformation

Bien qu'elle ait connu des périodes particulièrement difficiles, l'économie montréalaise donne aujourd'hui des signes encourageants de relance, qui ne demande qu'à être soutenue pour que Montréal, comme métropole internationale du Québec, puisse à la fois répondre à ses propres défis et contribuer efficacement à l'essor économique de l'ensemble du Québec.

L'île de Montréal, en effet, regroupe plus de 61 000 établissements offrant environ un million d'emplois équivalents à plus de 37 % des emplois disponibles au Québec.

L'économie régionale y a amorcé, depuis plusieurs années, une lente restructuration de ses activités, provoquée à la fois par les changements technologiques et par la vive concurrence générée par l'Accord de libre-échange nord-américain, de même que par les nouvelles tendances de l'économie mondiale.

Dans un premier temps, la région montréalaise a été confrontée au déclin de ses industries les plus âgées, telles que le vêtement, les chantiers navals, l'équipement ferroviaire ou le raffinage. Par la suite, elle a assisté à l'émergence d'activités plus modernes, telles que les industries de la pharmaceutique, de l'aérospatial ou celles liées aux nouvelles technologies de l'information. Plus récemment, des activités comme celles des aliments et des boissons, de l'imprimerie et de l'édition se sont restructurées et sont devenues plus compétitives et plus productives. De sorte que, malgré les difficultés qui subsistent, Montréal a su demeurer un centre industriel majeur en Amérique du Nord.

Le secteur manufacturier montréalais reste donc encore bien implanté et occupe environ le cinquième de la main-d'oeuvre. Mais c'est le secteur tertiaire, toutefois, qui demeure prédominant au sein de l'économie montréalaise : on y retrouve plus des trois quarts des emplois et environ 80 % des investissements. Plusieurs des activités tertiaires ont connu une hausse de productivité sous l'effet du développement et de la diffusion des nouvelles technologies. Les services à la production, tels que les services aux entreprises, les communications, les transports, les finances et les assurances, etc., occupent une place particulièrement stratégique en raison de leur caractère exportateur : Montréal leur est redevable de son rôle de métropole internationale. Environ la moitié des emplois québécois dans les services à la production se retrouvent dans la région de Montréal, principalement au centre-ville de Montréal. Les services publics, ceux de l'enseignement et de la santé, sont également associés au tertiaire

supérieur régional et plusieurs de ces activités, dans les universités ou les services médicaux (laboratoires, centres de recherches), contribuent également au rayonnement extérieur de Montréal.

Il reste que cette distinction tertiaire-secondaire rend de moins en moins justice à une économie urbaine aussi complexe que celle de Montréal, où l'on assiste à une intégration croissante des activités de recherche, de production et d'échanges d'informations. Montréal devient progressivement une grande agglomération technologique. Avec ses quatre universités et plusieurs centres spécialisés de formation, ses nombreuses entreprises de recherche et développement industriel (R-D) ou oeuvrant dans les secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatial, les communications, les biotechnologies et l'industrie pharmaceutique, la micro-électronique et l'informatique, Montréal possède tous les atouts nécessaires pour s'inscrire dans les grands réseaux scientifiques et techniques mondiaux. Alliée aux régions voisines, dont Laval et la Montérégie, Montréal, comme métropole, réunit la masse critique nécessaire pour accéder au peloton des dix plus importantes concentrations de haute technologie du continent.

La région de Montréal se voit donc aujourd'hui confrontée aux défis que lui posent la pauvreté et les difficultés d'adaptation au marché du travail d'une bonne portion de sa population, et ceux des activités de pointe qui s'y sont implantées et qu'elle tient à privilégier. Pour réussir ce difficile arrimage, tous les intervenants de la région métropolitaine devront se concerter autour d'une vision commune de l'avenir, et le gouvernement du Québec devra offrir à la région métropolitaine les moyens de la réaliser pour le bénéfice de l'ensemble de l'économie du Québec.

Tableau 1
LA POPULATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

NOTE : sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent de données publiées lors des recensements canadiens

1. POPULATION TOTALE

1991 : 1 775 871 personnes (26 % du total québécois)
757 530 ménages (29 % du total québécois)

1992 : 1 812 500 personnes *

* chiffre estimé par le Bureau de la statistique du Québec en tenant compte d'un sous-dénombrement lors du recensement canadien de 1991

2. POPULATION SELON LES GROUPES D'ÂGE

Parts relatives en pourcentage sur la population totale

Groupes d'âge	Île de Montréal		Le Québec
	1971	1991	1991
0 - 14 ans	24,7	15,9	20,0
15 - 24 ans	18,6	13,6	13,4
25 - 34 ans	15,0	18,9	18,0
35 - 54 ans	24,4	26,8	28,1
55 - 64 ans	9,1	10,6	9,2
65 ans et plus	8,1	14,2	11,2

Parts (%) de l'île de Montréal sur l'ensemble du Québec en 1991

0 - 14 ans :	20,5	35 - 54 ans :	24,5
15 - 24 ans :	26,0	55 - 64 ans :	29,4
25 - 34 ans :	27,1	65 ans et plus :	32,7
		Population totale :	25,8

3. POPULATION SELON LA LANGUE (1991, %) *

	Langue maternelle		Langue parlée à la maison	
	Île de Montréal	Le Québec	Île de Montréal	Le Québec
Français	58,0	83,3	58,4	83,9
Anglais	19,9	8,9	25,7	10,7
Autres	22,0	7,7	15,9	5,4

* Il s'agit des réponses uniques; les gens ayant indiqué des réponses multiples représentent moins de 6 % de la population.

4. POPULATION IMMIGRÉE (1991)

- Nombre : 411 865
- Part (%) sur la population totale de l'Île : 23,2
- Part (%) sur la population immigrée du Québec : 69,7
- Part (%) des immigrants de l'Île vivant dans la ville de Montréal : 56,6
- Part (%) des immigrants de l'Île arrivés entre 1986 et 1991 : 23,9

5. POPULATION SELON LE REVENU (1990)

- Revenu moyen des ménages :
 - Île de Montréal : 40 118 \$
 - Ville de Montréal : 34 114 \$
 - Le Québec : 40 826 \$
- Population à faible revenu :
 - Île de Montréal : 479 375, soit 27% de sa population totale
 - soit 37,5 % de la population à faible revenu du Québec

Tableau 2
L'ÉCONOMIE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

1. INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Indicateurs (moyenne annuelle 1994)	Île de Montréal	Région métropolitaine de Montréal	Ensemble du Québec
Population active ('000)	855	1 609	3 446
Personnes occupant un emploi ('000)	735	1 411	3 030
Nombre de chômeurs ('000)	121	198	416
Taux de chômage (%)	14,2	12,3	12,1
Taux d'activité (%)	60,3	63,8	62,3

Sources : Statistique-Canada et Développement des ressources humaines Canada, février 1995

2. LES EMPLOIS

Moyenne annuelle (1993)	Île de Montréal		Part du Québec
	000	%	%
Total	1 097,7	100	37,2
Secteur primaire	2,3	0,2	2,3
Secteur manufacturier	208,7	19,0	40,0
Construction	37,9	3,5	28,5
Secteur tertiaire :	848,8	77,3	38,6
• relié à la production	(276,9)	(25,2)	49,2
• relié à la consommation	(305,8)	(27,9)	35,1
• gouv., para-gouv., associations	(266,1)	(24,2)	34,8

Sources : Développement des ressources humaines Canada, août 1994

Répartition de l'emploi manufacturier de l'île de Montréal (1993, %) :

Haute technologie :	30,0	Intensif en main-d'œuvre :	24,6
Technicité moyenne :	36,4	Lié aux ressources :	9,0

Sources : CRDMM, 1994

Emploi dans les services supérieurs dans l'île de Montréal (1991) :

427 286 dont 235 067 au centre-ville de Montréal

Sources : INRS-Urbanisation, 1993

3. LES EXPÉDITIONS ET LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur des expéditions des manufacturiers de l'île de Montréal (1990) :

• Total en M\$:	29 143,8
Part du total québécois :	39,4 %
• Selon la destination :	
le Québec :	61,3 %
le reste du Canada :	25,2 %
l'extérieur du Canada :	13,5 %

Valeur ajoutée des manufacturiers de l'île de Montréal (1990) :

• Total en M\$:	14 098,4
• Par heure-personne (\$) :	45,05 %

Sources : CRDMM, 1994

3. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES



3. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES

Ce chapitre fait ressortir les préoccupations et les avis qui ont davantage marqué les travaux de la Commission. Ils proviennent des individus, des groupes et des organismes qui se sont présentés devant la Commission, ont participé à des forums ou ont envoyé des mémoires ou témoignages écrits au Secrétariat de la Commission.

Les préoccupations des participants ont été regroupées sous six thèmes :

- les partisans, les adversaires de la souveraineté et les non-alignés;
- l'avenir de la métropole;
- le préambule ou déclaration de souveraineté;
- les articles de l'avant-projet de loi;
- les autres options constitutionnelles;
- les autres sujets d'intérêt.

A. Les partisans, les adversaires de la souveraineté et les non-alignés

Les partisans de la souveraineté

La justification de la souveraineté étant absente de l'avant-projet de loi, plusieurs intervenants ont éprouvé le besoin de préciser les raisons qui viennent appuyer l'option de la souveraineté. Selon les tenants de cette option, la souveraineté permettrait notamment :

- d'affirmer l'originalité et la spécificité de la culture québécoise sur la scène internationale;
- d'affirmer l'identité originale du peuple québécois en lui permettant, pour la première fois de son histoire, d'exercer un contrôle exclusif sur les destinées du pays qu'il habite;
- d'assurer l'épanouissement intégral de la société québécoise en conférant au peuple québécois la maîtrise complète du pouvoir politique sur son territoire,

soit celle des politiques économiques, sociales et culturelles, notamment celles qui concernent la langue, l'immigration et les relations internationales;

- de bâtir une société conforme aux valeurs et aspirations des Québécois;
- d'amorcer une véritable décentralisation vers les régions et les municipalités;
- d'assurer une meilleure cohérence et efficacité dans la gestion des programmes gouvernementaux, en éliminant les dédoublements entre les programmes québécois et fédéraux, réduisant ainsi les coûts administratifs et financiers qui en découlent;
- de permettre à l'État québécois de mieux répondre aux besoins exprimés par les citoyennes et les citoyens, en confiant à un seul gouvernement la perception et la redistribution de tous les impôts;
- de doter l'État québécois de mécanismes décisionnels plus rapides et plus flexibles;
- de développer la créativité, l'ingéniosité et les compétences;
- d'assurer une meilleure gestion de la dette extérieure, en rapatriant au Québec la partie de la dette qui lui revient et qui se trouve présentement détenue par des créanciers étrangers.

La souveraineté serait de plus justifiée par :

- la non-reconnaissance, depuis 1867, de l'égalité des deux peuples fondateurs du Canada et du caractère distinct de la société québécoise;
- l'envahissement continu du gouvernement fédéral dans les champs de compétence du Québec;
- le statut minoritaire des Québécois dans le Canada (25,3 %) qui restreint leur liberté collective d'épanouissement en assujettissant le progrès de leur société aux décisions d'une majorité canadienne dont les valeurs et les objectifs diffèrent des leurs;
- le déclin continu du poids démographique des francophones au Canada;

- l'exclusion du Québec de la constitution de 1982 et, depuis, les échecs successifs de renouvellement du fédéralisme : Meech (1990) et Charlottetown (1992);
- l'existence de politiques parallèles et de politiques et lois parfois contradictoires entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, découlant de deux conceptions du rôle de l'État et de systèmes de valeurs culturelles différentes, sinon opposées, entre les visions canadienne et québécoise de la société;
- la politique fédérale du bilinguisme officiel qui restreint continuellement la volonté du Québec de s'affirmer comme société francophone par voie législative, politique qui s'est avérée par ailleurs totalement inefficace pour garantir la survie et l'épanouissement des minorités francophones hors du Québec menacées par l'assimilation;
- la politique fédérale du multiculturalisme qui freine l'intégration des communautés culturelles du Québec à la langue de la majorité, compromet la communication et la reconnaissance mutuelle entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants tout en maintenant une situation de concurrence déloyale entre francophones et anglophones pour l'intégration des immigrants;
- le coût élevé du statu quo qui, en plus de perpétuer un système inefficace, mobilise les forces vives du Québec autour de problèmes constitutionnels insolubles et répétitifs, de génération en génération.

Les opposants à la souveraineté

Comme l'avant-projet de loi porte sur la souveraineté, les opposants qui ont fait connaître leur opinion à la Commission ont voulu démontrer en quoi la souveraineté du Québec n'était pas justifiée. Ces intervenants ont donc formulé peu de commentaires sur les articles 2 à 16 de l'avant-projet de loi qui traitent des modalités d'organisation d'un Québec souverain. Dans un premier temps, ces participants ont fait valoir les bienfaits que retire le Québec du fait de son appartenance à la fédération canadienne. Ainsi, selon eux :

- la langue française jouirait d'une protection tout à fait adéquate au Canada. Ce serait notamment grâce à la politique canadienne du bilinguisme que le français et la culture québécoise ont survécu en Amérique du Nord;

- les pouvoirs dont le gouvernement du Québec jouirait déjà au sein de la Confédération canadienne seraient largement suffisants pour assurer l'épanouissement de la collectivité québécoise, notamment au plan culturel;
- le statu quo constitutionnel serait un mythe. L'histoire témoignerait, au contraire, du caractère souple et évolutif de la fédération canadienne. On assisterait d'ailleurs, au cours des prochaines années, à une décentralisation progressive de la fédération canadienne, le gouvernement canadien se voyant forcé de se retirer de certains champs d'intervention, au profit des provinces, afin de réduire son déficit;
- le Canada bénéficierait à maints égards d'une réputation enviable au plan international et serait à même d'offrir à ses citoyennes et ses citoyens l'une des meilleures qualité de vie au monde. Le Québec ne pourrait que perdre au change en s'en séparant.

De plus, les opposants à la souveraineté mettent en relief certains problèmes inhérents à sa mise en oeuvre, notamment :

- les conséquences économiques imprévisibles résultant du départ des entreprises multinationales, de la réorganisation de l'État, de l'exode important d'anglophones hautement scolarisés, de négociations difficiles avec le Canada concernant l'association économique et le partage des actifs et de la dette;
- l'opposition éventuelle des autochtones et de certains anglophones et la menace que cette opposition ferait peser sur l'intégrité territoriale du Québec;
- la crainte de voir les minorités ethniques transformées en boucs émissaires de l'opinion publique, au cas où des difficultés économiques majeures surgiraient après l'accession du Québec à la souveraineté;
- la crainte de voir un Québec souverain retirer aux communautés culturelles le droit à l'apprentissage de leurs langues maternelles et à la préservation de leurs patrimoines culturels;
- la diminution éventuelle de l'influence du Québec sur la scène internationale, le Québec ne pouvant plus être membre du G-7 et son adhésion à des alliances telles que l'ALÉNA se voyant compromise;

- la contestation de la légitimité et de la légalité de la démarche souverainiste, la constitution canadienne ne prévoyant pas la sécession d'une province.

Les non-alignés

D'autres intervenants n'ont pas voulu se prononcer sur le bien-fondé de la souveraineté. Parmi ces intervenants, certains ont indiqué que des réponses claires et précises doivent être apportées par le gouvernement aux interrogations économiques soulevées par l'accession à la souveraineté. Des représentants du milieu des affaires ont réclamé le dépôt d'un «plan d'affaires de la souveraineté» qui répondrait aux questions suivantes :

- quels sont les moyens prévus pour maintenir l'influence et le rayonnement international de Montréal et notamment pour retenir à Montréal les nombreux sièges sociaux des organismes internationaux qui s'y trouvent déjà?
- quel soutien le gouvernement d'un Québec souverain apportera-t-il aux entreprises qui exportent une partie importante de leur production vers les marchés étrangers?
- par quels moyens un Québec souverain empêcherait-il que son économie ne subisse les contraintes qui accompagnent habituellement les accords négociés entre pays signataires de pactes de libre-échange?
- quels moyens utiliserait le gouvernement d'un Québec souverain pour garantir un minimum de contrôle sur la politique monétaire?
- quel serait le coût du fractionnement et de la répartition de la dette actuelle du Canada et comment le gouvernement compte-t-il faire face à ces hausses de coûts?

Certains participants ont demandé que le gouvernement apporte des éclaircissements sur le type d'union économique que le Québec entend conclure avec le Canada, de même que sur les modalités du partage des biens et de la dette entre les deux partenaires.

Enfin, de nombreux intervenants sont venus exprimer, devant la Commission, leurs préoccupations face à la situation économique actuelle et les retombées concrètes que sa détérioration faisait peser sur certains secteurs de la population

montréalaise. Ces personnes et ces groupes n'ont pas toujours voulu exprimer d'opinion sur le projet de souveraineté, mais ont tenu à affirmer prioritairement l'urgence pour la société québécoise, quelle que soit l'issue du référendum, de procéder à des choix politiques porteurs d'espoir, garants d'un projet de société voué à la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels auxquels se trouve confrontée une partie importante de la population. Pour ces intervenants, la question constitutionnelle a trop longtemps entravé les efforts que nous devons absolument consacrer aux problèmes importants auxquels notre société doit s'attaquer en priorité. Il est en effet urgent :

- de définir une politique d'emploi et de formation professionnelle qui favorise l'accès des jeunes au marché du travail et la réinsertion sociale des chômeurs et des prestataires d'aide sociale;
- de trouver une réponse satisfaisante aux problèmes de logement vécus par de larges segments de la population montréalaise;
- de s'attaquer au problème du déficit qui réduit la marge de manoeuvre indispensable à la lutte au chômage et à la relance de l'emploi;
- de construire, par la solidarité, de nouveaux partenariats entre l'État, les grands acteurs sociaux et les organisations communautaires de niveau local, régional et national, partenariats qui s'appuient sur l'entrepreneursip et la créativité des Québécois, de même que sur les capacités qu'ils ont démontrées, au cours de leur histoire, dans le domaine de la coopération et du développement communautaire;
- d'inscrire le développement de l'éducation et de la culture au coeur des préoccupations gouvernementales, afin de promouvoir l'accès de tous les citoyennes et citoyens et de toutes les régions aux ressources du savoir et aux outils de la compétence;
- de tout mettre en oeuvre pour promouvoir l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants et des membres des minorités culturelles à la culture publique commune et leur insertion sur le marché du travail.

B. L'avenir de la métropole

Pour certains, l'accession du Québec constitue une occasion, pour Montréal, de mieux définir et orienter son avenir. Pour d'autres, elle constitue un objet de

préoccupations. Pour tous, Montréal constitue la fenêtre du Québec sur le monde. Les réflexions et les interrogations des participants portent principalement sur :

- l'impact de la souveraineté sur le rôle international de Montréal et sur l'avenir de ses entreprises exportatrices;
- le statut de la région montréalaise dans un Québec souverain;
- l'ampleur des défis économiques, sociaux et culturels posés au développement de Montréal dans un Québec souverain.

Tous les participants, sans exception, se sont montrés favorables au renforcement du rôle de la métropole, quel que soit l'avenir constitutionnel du Québec.

Plusieurs participants ont souhaité que des pouvoirs spécifiques, voire même un statut particulier, soient conférés à la région métropolitaine dans la constitution d'un Québec souverain. Certains ont évoqué le rapport Pichette pour préciser le rôle de planification et de coordination qu'ils souhaitaient voir exercer par Montréal dans les domaines suivants :

- le développement et l'aménagement du territoire
- le développement économique
- l'environnement
- la culture et les arts
- le transport et la sécurité publique.

Pour d'autres, les pouvoirs et champs d'intervention devraient être beaucoup plus vastes et s'étendre à des domaines tels que la santé, l'éducation et la formation de la main-d'oeuvre. De tels changements appelleraient une révision des pouvoirs fiscaux des instances locales et régionales. Un débat public deviendrait alors nécessaire pour éviter qu'une telle régionalisation ne soit imposée unilatéralement par Québec.

Plusieurs participants ont souligné le fait qu'avec la souveraineté, le Québec cessera d'être une région du Canada et qu'il sera enfin possible d'amorcer une réforme globale des structures régionales et locales au Québec (MRC, municipali-

tés, régions administratives, commissions scolaires, communautés urbaines). Aux yeux d'une majorité de participants, la réalité métropolitaine englobe un territoire qui dépasse largement celui de la Ville et de l'île de Montréal. Compte tenu de la multiplicité des compétences municipales qui s'additionnent sur le territoire montréalais, une carence grave de leadership vient compromettre le développement de l'ensemble de la métropole.

Montréal, selon certains, ne contribuera au développement d'un Québec souverain que dans la mesure où le gouvernement du Québec appuiera les conditions propres à favoriser le dynamisme de la métropole. Prenant pour exemple le cas des villes-régions européennes, ces intervenants font valoir que l'appui consenti à de telles conditions, par le gouvernement, serait beaucoup plus déterminant pour l'avenir de Montréal que le fait de voir le Québec accéder à la souveraineté ou demeurer au sein du Canada. Ils estiment par ailleurs que le statut international de Montréal ne se trouverait nullement menacé si le Québec optait pour la souveraineté.

C. Préambule du projet de loi sur la souveraineté

Les différents intervenants auprès de la Commission ont identifié un grand nombre d'éléments qu'ils souhaiteraient voir inscrits dans le Préambule de la Déclaration de souveraineté. Ces éléments ont été regroupés selon cinq grandes affirmations.

- **L'affirmation de l'existence du peuple québécois, de son statut de nation et de son droit à l'autodétermination :**
 - le peuple québécois possède tous les attributs d'une nation : un territoire, une langue, une histoire commune, un État, des institutions politiques, un vouloir-vivre collectif;
 - le peuple du Québec, élément constitutif de l'État, est formé de toutes les personnes qui habitent son territoire, aujourd'hui comme demain, sans distinction d'origine, de race, de langue ou de religion.

- **L'affirmation des motifs historiques légitimant la souveraineté du Québec :**

- le peuple québécois forme un peuple distinct implanté sur les rives du Saint-Laurent depuis 1608, peuple dont les droits collectifs ont été reconnus dans l'Acte de 1774 et la Constitution de 1791, et ont été niés dans l'Acte d'Union de 1840;
- depuis le pacte confédéral de 1867, les atteintes aux droits du français et aux droits de la province de Québec, au mépris même des dispositions de l'Acte de 1867, ont été nombreuses et répétées; le gouvernement canadien a refusé les recommandations des rapports Laurendeau-Dunton en 1967, Pépin-Robarts en 1979;
- à l'occasion du référendum de 1980, le Québec a exercé son droit à l'autodétermination;
- le gouvernement canadien et les autres provinces ont imposé unilatéralement au Québec l'Acte constitutionnel de 1982 qui réduisait ce dernier au rang de province comme les autres; depuis cette date, le caractère distinct du Québec a été deux fois nié, lors de l'échec de l'entente du Lac Meech en 1990 et lors du rejet des accords de Charlottetown en 1992, ces événements ayant démontré l'impossibilité d'en arriver à des changements constitutionnels respectueux des aspirations légitimes des Québécois;
- les politiques actuelles de l'État canadien en matière de finances publiques et de gestion des programmes, les nombreux chevauchements de programmes et les empiétements du fédéral dans des domaines de compétence provinciale nuisent au développement du Québec; la politique actuelle de multiculturalisme entraîne le morcellement social et culturel du Québec, au lieu de favoriser l'intégration des immigrants à la langue et à la culture de la majorité.

- **L'affirmation des valeurs fondamentales et des grands objectifs de la nation québécoise :**

- le Québec reconnaît le français comme sa langue officielle et entend s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des communautés francophones et acadienne hors du Québec;

- le Québec marque son attachement à la dignité de toutes les personnes humaines, notamment de ses enfants et de ses aînés. Il considère les personnes comme la ressource la plus importante du Québec et il entend valoriser le rôle social de tous les individus;
 - le Québec entend favoriser la participation démocratique de tous ses citoyennes et citoyens, reconnaît l'égalité de toutes les personnes devant la loi et s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination;
 - le Québec entend favoriser l'accès de tous ses citoyennes et citoyens au travail, aux services de santé, aux services sociaux, à l'éducation et à la culture. Il reconnaît le rôle majeur de l'école dans l'acquisition des valeurs communes et s'engage à protéger l'universalité des programmes sociaux;
 - soucieux d'équité, le Québec s'engage à promouvoir les valeurs de solidarité, de partage, d'entraide et de justice sociale, à assurer l'équité fiscale et une juste redistribution de la richesse collective entre les citoyennes, citoyens et entre les régions, à lutter contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales;
 - État laïc dans toutes ses institutions, le Québec respecte le pluralisme religieux, ainsi que la liberté de culte et de religion;
 - par son respect de la diversité culturelle et ses mesures de soutien à l'intégration, le Québec reconnaît l'apport des immigrants à l'enrichissement de sa culture;
 - le Québec favorise, à l'échelle nationale et internationale, la protection de l'environnement et le développement durable de ses ressources;
 - le Québec favorise la paix et la non-violence;
 - le Québec entend assurer la sécurité physique de tous ses citoyennes et citoyens, notamment celle des femmes, des enfants et des personnes les plus vulnérables.
- **L'affirmation de son respect des droits fondamentaux :**
- le Québec est un État démocratique qui reconnaît la primauté du droit;

- le Québec s'engage à protéger les droits de la communauté anglophone;
- le Québec adhère aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, au Pacte relatif aux droits civils et politiques et à la Convention de Genève sur les réfugiés;

Le Québec s'est doté d'une Charte québécoise des droits et libertés de la personne de nature progressiste et le Québec s'engage à l'enchâsser dans sa Constitution;

- le Québec désire trouver un meilleur équilibre entre droits individuels et droits collectifs et reconnaît la nécessité de lutter contre la discrimination et le racisme.

Le Québec reconnaît le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, ainsi que leur droit à la coresponsabilité politique et économique.

Le Québec reconnaît également la participation des minorités visibles au développement du Québec.

- **L'affirmation de la souveraineté du Québec devant les autres nations :**

- le Québec entend joindre les rangs des Nations-Unies et aspire à établir des relations harmonieuses avec les autres nations, notamment avec le Canada;
- le Québec manifeste son désir de travailler à la paix et à la coopération internationale.

D. L'avant-projet de loi

L'article 1 : La souveraineté

Certains intervenants ont souhaité que l'article 1 définisse la nature de la souveraineté, à savoir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et de conclure ses traités. Certains estiment que c'est le peuple québécois et non une loi de l'Assemblée nationale qui devrait déclarer que le Québec devient un pays souverain. En effet, la finalité de l'avant-projet est de proclamer la souveraineté du peuple du Québec, d'où l'obligation de récupérer les pouvoirs

nécessaires à la gestion des aspirations de la nation québécoise. Enfin, d'autres ont suggéré d'inscrire dans la loi que le Québec est un pays souverain de langue française.

L'article 2 : L'association économique

Les participants favorables à la souveraineté croient qu'une association économique avec le Canada demeure souhaitable. Certains soutiennent cependant que, même sans association, le Québec serait économiquement viable. Quelques participants pensent que l'on devrait définir le type d'association économique souhaité avec le reste du Canada, ainsi que les institutions communes chargées de gérer l'association économique. D'autres intervenants accordent tellement d'importance à cet article qu'ils sont d'avis qu'un traité d'union économique avec le Canada devrait être préalable à la déclaration de souveraineté.

L'article 3 : La constitution

Plusieurs participants proposent que la nouvelle constitution soit élaborée par une assemblée constituante que les uns veulent élective et les autres représentative des régions et des groupes sociaux. Cette constitution serait adoptée par voie référendaire. Des intervenants estiment même que la constitution devrait être rédigée avant le référendum sur la souveraineté. D'autres pensent, par contre, que seul un OUI à la souveraineté donnera au gouvernement la légitimité nécessaire pour entreprendre l'exercice de rédaction d'une nouvelle constitution. Plusieurs principes identifiés dans le préambule devraient également faire partie de la constitution. Enfin, les discussions préparatoires à l'élaboration de la constitution devraient aussi porter sur la définition du régime politique, de la structure de l'État et du mode de scrutin.

La charte des droits et libertés

Par rapport à l'actuelle Charte québécoise des droits et libertés, les participants ont exprimé leur attachement aux droits qui y sont déjà consacrés. Dans certains cas, on a demandé que ces droits soient constitutionnalisés. Les éléments les plus fréquemment mentionnés par les intervenants concernent :

- le droit à l'éducation à tous les niveaux;

- une importance accrue aux droits collectifs;
- l'inscription des devoirs et obligations du citoyen;
- l'accessibilité aux services de santé;
- l'universalité des programmes sociaux;
- le droit au travail;
- le droit à l'égalité des chances, pour les femmes, et à l'obligation de résultats;
- le droit à l'adaptation pour les personnes handicapées.

Quelques intervenants sont venus demander la reconnaissance des couples de même sexe en matière de droits inhérents à l'état civil. Enfin, de rares participants ont réclamé l'inscription du droit à la vie pré-natale (anti-avortement) ainsi que celui du droit des parents de choisir l'école la plus conforme à leurs valeurs et à leurs croyances (maintien du système scolaire confessionnel et appui de l'État aux institutions privées).

Les autres chartes

Certains intervenants ont demandé que d'autres chartes soient également enchâssées dans la constitution. La Charte de la langue française a été la plus souvent mentionnée. Certains participants ont aussi demandé l'inscription d'une Charte de la culture, d'une Charte de l'environnement et d'une Charte des droits des personnes handicapées.

Les droits de la communauté anglophone

La reconnaissance des droits de la communauté anglophone (droits individuels de nature collective) a reçu l'appui d'une majorité de participants. Certaines interventions s'écartent toutefois de cette tendance :

- quelques participants ont demandé l'application de la règle de la réciprocité Québec-Canada, les droits de la communauté anglophone du Québec devant être équivalents à ceux attribués aux minorités francophones par les autres provinces du Canada;

- quelques groupes provenant des communautés culturelles s'interrogent sur la reconnaissance de droits collectifs particuliers à la communauté anglophone, notamment d'institutions publiques spécifiques (écoles, hôpitaux), estimant que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec devraient jouir des mêmes droits;
- un groupe de jeunes anglophones est même venu manifester sa préférence pour l'existence d'un seul système scolaire public francophone, le réseau scolaire anglophone actuel produisant, à leur avis, des Anglo-Québécois incapables de fonctionner adéquatement en français et de s'intégrer au marché du travail québécois.

Les droits des autochtones

Plusieurs participants ont demandé que le droit à l'autodétermination des nations autochtones soit reconnu au même titre que celui du peuple québécois. Par contre, des participants à des forums ont déclaré qu'en matière de reconnaissance de droits autochtones, une clause de réciprocité devait être négociée avec le Canada.

Les droits des communautés culturelles

Plusieurs communautés culturelles se sentent rassurées par la reconduction de la Charte québécoise des droits et libertés dans le projet de loi. Plusieurs groupes ont indiqué que, même s'ils préféreraient un Québec fort dans un Canada uni, ils accepteraient le verdict populaire et demeureraient au Québec où ils se sentent à l'aise. Quelques représentants de communautés culturelles désirent que la constitution reconnaisse des droits spécifiques aux communautés culturelles, tout comme elle le fait pour la communauté anglophone. D'autres veulent également participer à la rédaction de la constitution québécoise.

Si certains groupes sont venus manifester leur appui au multiculturalisme, c'est souvent davantage à l'attitude d'accueil et d'ouverture à la diversité, plutôt qu'à la politique fédérale du multiculturalisme que se réfèrent leurs propos. D'ailleurs, des intervenants estiment qu'il faut tenter de percer le mur d'incompréhension qui se serait érigé entre les Québécois d'origine française et ceux d'autres origines, ce mur d'incompréhension étant le résultat direct de la politique fédérale de multiculturalisme. À ce culte de la différence qui a isolé les uns des autres les différentes composantes culturelles de la société, il faut opposer

maintenant une nouvelle vision du pluralisme. C'est par une pratique commune de la langue française que les citoyennes et citoyens québécois de toutes origines apprendront à communiquer entre eux et à façonner ensemble une culture de convergence issue de la richesse et de la complémentarité de leur diversité. L'école française laïque constituera le pivot de cette culture publique commune.

On insiste également sur la nécessité de promouvoir la qualité de la langue française, à l'école et dans la société, et de mieux faire connaître l'histoire nationale et la culture québécoise si l'on veut réussir l'intégration des allophones à la société québécoise. Plusieurs participants rappellent que la culture québécoise s'exprime et se manifeste en français, mais qu'elle est la résultante de l'apport de tous les groupes culturels présents au Québec. Des participants à certains forums estiment qu'il faut construire un NOUS basé sur la langue, avec toutes ses couleurs culturelles, non pas en reconnaissant des droits explicites à chacune des communautés, mais en manifestant une ouverture à ces communautés et en favorisant leur intégration communautaire.

La décentralisation

Plusieurs participants ont rappelé que la décentralisation vers les instances régionales et locales, dans un Québec souverain, ne saurait se faire à partir du découpage territorial qui prévaut actuellement dans la région métropolitaine de Montréal. Ce découpage se caractérise par un trop grand nombre de municipalités et de régions administratives. De plus, lors d'un forum, les participants ont indiqué que la décentralisation doit intégrer l'approche communautaire de la prise en charge du développement et ne doit pas seulement conduire à une déconcentration des responsabilités gouvernementales.

L'article 4 : Le territoire

Quelques intervenants sont d'avis que le Québec ne devrait pas renoncer au Labrador et que l'avant-projet de loi devrait être modifié en conséquence. En contrepartie, quelques opposants à la souveraineté indiquent que, si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi : les territoires autochtones et une partie de l'ouest et du sud du Québec, où se trouve concentrée la communauté anglophone, pourraient alors être retranchés du Québec.

L'article 5 : La citoyenneté

Un groupe issu des communautés culturelles ainsi que les participants d'un forum ont demandé que les règles d'accession à la citoyenneté soient incluses dans la constitution afin qu'elles soient plus difficiles à changer. Plusieurs commentaires ont été formulés à l'égard de l'accession à la citoyenneté québécoise, l'article 5 étant jugé incomplet par certains. La citoyenneté devrait également être accordée :

- aux Québécois résidant temporairement à l'extérieur du Québec, au moment de l'accession à la souveraineté, et à leurs enfants nés à l'extérieur du Québec;
- aux citoyennes et citoyens canadiens résidant à l'extérieur du Québec, mais nés au Québec;
- aux immigrants devenus résidents permanents au Québec.

L'article 6 : La monnaie

Plusieurs participants ont souhaité que le Québec ne ferme pas la porte à l'adoption éventuelle de sa propre monnaie, afin de détenir un meilleur contrôle de sa politique monétaire. Si le Québec devait opter pour la monnaie canadienne, certains ont proposé qu'un organisme conjoint Canada-Québec soit mis sur pied pour s'assurer que le Québec puisse participer aux décisions de la Banque du Canada. Quelques participants seraient plutôt favorables à l'adoption de la monnaie américaine.

Les articles 7 à 9 : Les traités et alliances internationales

Plusieurs intervenants appuient les dispositions prévues à ces deux articles, bien que certains mettent en doute l'application automatique de la règle de la succession d'États. L'article 9 leur apparaît incomplet puisqu'il n'y est pas fait mention de l'Organisation des États américains (OEA). Certains intervenants, de même que les participants de plusieurs forums, ont émis des réserves concernant :

- l'adhésion à l'OTAN et à NORAD. Compte tenu du contexte international actuel, ces alliances militaires apparaissent beaucoup moins nécessaires. Les groupes pacifistes entendus y sont d'ailleurs opposés;

- l'adhésion au Commonwealth. Certains croient que cette adhésion obligerait le Québec à conserver son statut de monarchie constitutionnelle. Le caractère symbolique du Commonwealth, rattaché au colonialisme britannique, rebute plusieurs intervenants. En outre, cette alliance économique serait devenue plus ou moins obsolète dans un contexte international qui voit se multiplier les ententes économiques régionales.

De plus, certains ont soutenu que le Québec devrait se donner l'obligation morale de restreindre ses alliances et ses traités à celles et ceux qui lui apparaissent conformes à ses valeurs. Enfin, un intervenant est venu manifester son désir de voir ajouter un article à l'avant-projet de loi où se trouverait exprimée la volonté du Québec d'accorder la priorité aux relations avec les pays du Tiers-Monde, dans le respect de la liberté des peuples, de la justice et de la paix.

Les articles 10 à 14 : La continuité des lois

Plusieurs participants ont souligné que certaines lois fédérales ne devraient pas être reconduites, comme par exemple la loi canadienne sur l'immigration. De plus, la souveraineté offrirait l'occasion de simplifier les instances judiciaires ainsi que les lois civiles et criminelles. Les ajouts suivants ont également été suggérés :

- la référence au maintien du common law là où il s'applique;
- la référence à la continuité des lois québécoises et à la continuité des organismes quasi-judiciaires;
- l'indication, à l'article 11, que toutes les prestations fédérales incluant les programmes d'assurance-chômage et les mesures de soutien à la famille continueront d'être versées à leurs prestataires;
- le maintien des conventions collectives et des accréditations en vigueur dans la fonction publique fédérale, ainsi que le maintien d'un plancher d'emplois fédéraux en région, dans le cadre de la fusion des fonctions publiques fédérale et provinciale;
- l'octroi d'une garantie d'emploi aux fonctionnaires fédéraux, même si leurs services ne devaient pas être requis dans la fonction publique québécoise d'un Québec souverain.

L'article 15 : Le partage des biens et des dettes

Les intervenants préoccupés par cette question sont d'accord pour que le Québec prenne à sa charge la partie de la dette fédérale qui lui revient, en se conformant aux règles internationales existantes. Certains ont souligné que le Québec se devait d'être vigilant dans les négociations qu'il entreprendra avec le gouvernement fédéral en ces matières.

Les articles 16 et 17 : L'entrée en vigueur

L'article 17 a été le sujet le plus fréquemment évoqué par les participants. Une majorité d'entre eux ont manifesté leur appui à la question formulée par l'avant-projet de loi. Toutefois, un nombre non négligeable de participants souhaitent modifier la question. Les modifications proposées peuvent être ainsi regroupées :

Une question dissociée du projet de loi :

- quelques intervenants, favorables à la souveraineté, ont souligné que le référendum ne devrait porter que sur la souveraineté et qu'il devrait être dissocié de l'avant-projet de loi. En effet, l'avant-projet fait essentiellement référence aux modalités de transition du système fédéral vers la souveraineté et aux éléments constitutifs d'un Québec souverain. Tous ces éléments ne font pas nécessairement l'unanimité au sein de la population québécoise. Le rejet de l'un ou l'autre de ces éléments pourrait alors compromettre l'issue du référendum;
- les opposants à la souveraineté souhaitent une question portant uniquement sur la «séparation» du Québec d'avec le Canada et non sur le recours au terme de «souveraineté» auquel ils reprochent son manque de clarté.

Une question à volets multiples :

- une question permettant aux électeurs de choisir entre plusieurs options constitutionnelles : le statu quo ou l'adhésion à la constitution de 1982, l'Union Québec-Canada (option de l'Action démocratique du Québec), une Confédération de régions du Canada, une Union confédérale à l'europpéenne ou la souveraineté.

Les partisans d'une telle question estiment qu'il sera difficile de dégager une majorité en faveur de la souveraineté et ils considèrent qu'un NON à la question posée par l'avant-projet affaiblirait le Québec. Selon eux, il faut, à tout prix, éviter une seconde humiliation. Il faut plutôt dégager une majorité en faveur du changement et développer une proposition qui rassemble plus qu'elle ne divise. La souveraineté est souvent vue par certains comme une option de dernier recours, dans le cas du rejet, par le Canada, d'une offre de la dernière chance venant du Québec.

La très grande majorité des intervenants considèrent qu'une majorité simple est suffisante pour déclarer la souveraineté. Quelques opposants à la souveraineté affirment qu'une majorité des deux-tiers serait nécessaire.

Certains intervenants se sont interrogés sur l'opportunité d'un référendum décisionnel qui se tiendrait, tel que prévu, après l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale. Selon eux, un référendum consultatif, tenu avant l'adoption finale du projet de loi, serait tout aussi approprié sur le plan démocratique.

L'ajout d'autres articles

Plusieurs intervenants ont souligné qu'un article devait être ajouté, après l'article 1, pour consacrer le statut du français comme langue officielle et promouvoir le développement de la culture québécoise.

E. Les autres options constitutionnelles

Parmi les options constitutionnelles suggérées, celles qui préconisent des changements substantiels à la fédération canadienne recueillent l'adhésion de nombreux intervenants. Ces derniers souhaitent maintenir une association politique plus ou moins étroite avec le reste du Canada. Quelques intervenants se sont prononcés en faveur du fédéralisme canadien actuel ou d'un Québec disposant de pouvoirs accrus au sein de la fédération canadienne.

F. Les autres sujets d'intérêt des participants

Le développement social

Aux yeux des groupes communautaires, des syndicats et de nombreux intervenants, l'enjeu de la souveraineté est d'assurer un mieux-être à la population. À leur avis, la souveraineté deviendra un projet mobilisateur en autant qu'elle soit reliée à un projet de société qui remette en question les politiques économiques néolibérales actuelles, lesquelles s'avèrent largement responsables de l'état actuel de pauvreté dans lequel croupit 25 % de la population québécoise.

Un forum a fait ressortir l'urgence d'établir un projet de société qui reliera le privé, le public et le communautaire, soit l'arrimage concret des objectifs sociaux avec le développement économique. Or, à leurs yeux, l'avant-projet de loi n'est pas suffisamment explicite concernant le projet de société d'un Québec souverain, notamment en ce qui a trait aux politiques sociales, économiques et fiscales.

D'autres intervenants, par contre, estiment qu'on ne peut invoquer la solidarité sans être présent dans un débat qui concerne toute la société. Pour ces derniers, il est légitime de croire que le Québec vivra plus harmonieusement et avec plus de cohésion et de ferveur dans le cadre de la souveraineté. Le projet souverainiste manifeste une intention progressiste, mais il lui faut renouveler son discours afin que les personnes exclues du marché du travail se sentent enfin rejointes et concernées.

Dans un Québec souverain, il sera plus facile de définir un projet de société à notre image, axé notamment sur la coopération et l'entrepreneuriat communautaire qui caractérisent la culture québécoise. Enfin, à l'instar des centrales syndicales, un groupe populaire est toutefois d'avis que le projet de société ne doit pas devenir une condition «sine qua non» de l'accession à la souveraineté. La souveraineté est souhaitable si un Québec souverain peut garantir qu'un tel débat de société se tiendra ensuite dans un cadre démocratique. La question nationale réglée par l'accession à la souveraineté, on aura tout le loisir, alors, de s'occuper et de débattre de ces importants problèmes économiques et sociaux.

Le développement culturel

► L'éducation et la culture

La culture étant ce qui distingue le Québec des autres provinces du Canada, elle devrait être au coeur du projet de société d'un Québec souverain, tout comme l'éducation. Des groupes issus du milieu culturel, de même que des jeunes, sont venus témoigner en ce sens. C'est sur la spécificité de la langue et de la culture que doit se fonder le projet souverainiste. Selon eux, le contrôle de l'économie apparaît comme un moyen d'assurer cette spécificité et non comme une fin en soi.

C'est ainsi que de jeunes universitaires ont réclamé une large réforme de l'éducation visant sa revalorisation et son accessibilité. Cette revalorisation devrait être axée principalement sur l'apprentissage de la langue française, de l'histoire nationale, de la philosophie, des sciences et des langues étrangères. De plus, ces intervenants insistent sur l'importance de soutenir le développement culturel, sa diffusion internationale et son accessibilité pour toute la population du Québec, particulièrement en région.

► La langue

Quelques intervenants sont venus rappeler que la réalité socio-linguistique du Québec avait évolué depuis l'adoption de la Charte de la langue française, particulièrement dans la région de Montréal où se concentrent les anglophones et les allophones. Même si le français a connu des progrès importants sur l'île de Montréal, de nombreux problèmes perdurent et de nouveaux sont apparus. Il en est ainsi du déclin de la proportion des francophones sur l'Île, déclin affectant la capacité d'intégration des immigrants par la majorité, du manque de services pour les francophones de l'ouest de l'Île et de la stagnation apparente du français comme langue de travail. C'est la raison pour laquelle un groupe d'intervenants a souhaité la création d'une Commission d'enquête sur la situation linguistique à Montréal. Seul un bilan complet des efforts de francisation entrepris par le biais de l'école et des milieux de travail, depuis 1977, permettra de conclure si les mesures adoptées auraient besoin d'être révisées. Une telle commission d'enquête aurait également pour mandat d'élaborer une meilleure politique d'intégration linguistique et socio-économique des immigrants, en favorisant des rapports harmonieux entre Québécois de toutes origines. Enfin, cette Commission permettrait de préciser les droits de la minorité anglophone dans un Québec dont la langue officielle commune est le français.

Les institutions

Dans l'ensemble, les intervenants qui ont abordé la question des institutions politiques d'un Québec souverain ont privilégié un régime républicain. Pour les uns, ce régime serait de type présidentiel alors que, pour les autres, la conservation du système parlementaire britannique demeure préférable. Plusieurs ont souhaité voir le mode de scrutin modifié (proportionnelle, système majoritaire à deux tours) de même que l'introduction d'une carte d'électeur. Certains participants ont également demandé qu'un Québec souverain introduise la règle de la parité des hommes et des femmes dans les assemblées élues.

► La fonction publique

Au cours du processus d'intégration des secteurs publics fédéral et provincial, il est primordial que le gouvernement d'un Québec souverain maintienne à Montréal les fonctions à vocation centrale qui s'y trouvent déjà. De plus, le transfert au Québec des compétences fédérales de même que le processus de décentralisation forceront la réorganisation des administrations publiques et entraîneront, pour l'État, la révision de ses modes de financement et de ses programmes. Pour certains, le gouvernement doit proposer un cadre de discussion pour expliquer de quelle manière il entend profiter de la souveraineté pour définir une nouvelle approche de gestion et de financement des services publics. De la même façon, la souveraineté forcera les organisations syndicales à adapter leurs pratiques et à accepter une révision du cadre des relations de travail.

► L'armée

Concernant la politique de défense d'un Québec souverain, trois courants se dégagent des audiences de la Commission :

- un premier courant, d'allégeance pacifiste, prône l'adoption, par un Québec souverain, d'une politique de non-violence et de résolution pacifique des conflits. Un Québec indépendant ne devrait pas disposer d'une armée conventionnelle, cette dernière devant être remplacée par un service de défense civile;
- un deuxième courant privilégie la création d'une force armée entraînée, essentiellement une armée de terre. Cette force assurerait la surveillance du territoire, veillerait à l'ordre public et participerait à des missions internationales de maintien de la paix qui permettraient au Québec d'exercer une influence sur les politiques internationales de sécurité.

- un dernier courant propose que le Québec se dote d'une force armée qui aurait pour mandat exclusif la participation à des missions internationales de maintien de la paix.

4. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

4. L'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Le bilan qui précède a cherché à rendre compte de la diversité des sujets abordés par les participants et de la richesse des idées émises. C'est maintenant le rôle de la Commission d'en faire l'évaluation et de formuler ses recommandations. L'évaluation a été regroupée en six thèmes.

- L'objet du référendum : la souveraineté
- Les objectifs et le projet de société d'un Québec souverain
- Les institutions d'un Québec souverain
- Le statut de Montréal, métropole du Québec
- Le préambule du projet de loi
- L'évaluation spécifique de l'avant-projet de loi

Mais avant d'aborder chacun de ces éléments, la Commission tient à faire quelques remarques d'ordre général.

En premier lieu, la Commission tient à souligner le sérieux et l'énergie qu'ont mis les participants à préparer leurs interventions, et le respect qu'a manifesté l'assistance à leur égard, quel qu'ait été le point de vue exprimé. La Commission avait pour mandat de se pencher sur l'avenir du Québec et de recueillir les opinions des personnes et des groupes concernant l'avant-projet de loi sur la souveraineté déposé à l'Assemblée nationale. Si tous n'ont pas cru bon de proposer des amendements précis à l'avant-projet de loi, tous et toutes, sans exception, ont tenu en revanche à s'exprimer largement sur l'avenir du Québec. Ils l'ont fait avec une grande clarté et une grande liberté.

La Commission tient ensuite à souligner la ferme volonté qui s'est exprimée chez les intervenants d'être étroitement associés au processus démocratique qui vient de s'amorcer. Que le présent exercice de consultation l'ait suscité, ou qu'il l'ait simplement révélé, peu importe, le fait est que l'appétit démocratique qui s'est manifesté durant les travaux de la Commission a été remarquable. Rappelons que la participation a dépassé largement les prévisions; qu'une forte proportion des intervenants ont salué, sinon remercié le gouvernement de cette initiative qui a offert à la population du Québec l'occasion de participer à ce vaste exercice démocratique; que nombre d'intervenants ont manifesté le désir que ce soit d'abord le peuple qui, dans l'article 1, assume la déclaration de souveraineté; que le souhait a été émis par plusieurs de voir la population participer elle-même, par le biais d'une constituante, à l'élaboration de la Constitution, ou à tout le moins à son approbation par voie de référendum; enfin, que la suggestion a été formulée

à maintes reprises de voir élargi le rôle et l'utilisation des consultations populaires dans un Québec souverain.

Ainsi, la Commission constate que la population a conservé le goût profond de participer aux grandes décisions qui la concernent. La Commission a retenu cet élément important des témoignages et encourage le gouvernement à prévoir, à toutes les étapes majeures qui suivront, des moments forts permettant au peuple du Québec de demeurer étroitement associé à la définition éventuelle de son nouveau pays.

La Commission constate aussi que les communautés culturelles, ainsi que les anglophones, demeurent encore largement opposés au projet de souveraineté. Mais, fait nouveau, on ne saurait désormais parler de leur opposition en termes de «blocs monolithiques». Ce fut là une découverte : un nombre important de participants issus de ces mêmes groupes ont affirmé que le Québec est une société francophone, démocratique et ouverte, qu'ils trouvaient la démarche entreprise légitime et démocratique et qu'ils respecteraient les choix faits lors du référendum tout en désirant continuer de demeurer au Québec.

Du côté des communautés culturelles, les participants qui se sont dit franchement souverainistes ont été peu nombreux. Mais ceux qui ont nié à la population du Québec le droit de s'interroger et, surtout, de se prononcer librement sur cette question, ont été moins nombreux encore. Fait important, l'attitude d'hostilité à l'égard de la démarche entreprise est loin d'être aussi partagée que les leaders de certains groupes voudraient le laisser croire, nonobstant, il faut le dire, les nombreuses inquiétudes des participants issus des communautés culturelles concernant leurs droits en tant que minorité, de même que la place qui leur serait réservée dans un Québec souverain. L'absence, à ce propos, de toute référence aux communautés culturelles dans l'avant-projet de loi a été maintes fois relevée.

Ces inquiétudes, pense la Commission, demandent des éclaircissements de la part du gouvernement.

Du côté des anglophones, la Commission a perçu de nouvelles tendances particulièrement du côté des jeunes. Comment ne pas citer l'exemple de ces jeunes anglophones qui ont appelé de leurs vœux la fin des «deux solitudes» et proposé d'unifier les deux systèmes scolaires, anglophone et francophone, afin de permettre à chacun d'apprendre la langue de l'autre, à l'intérieur d'un système et d'une société dont la langue officielle est le français. Bien que l'hostilité ou la résistance à l'égard de la démarche souverainiste demeure encore présentes, il semble toutefois que de nouvelles attitudes d'ouverture soient en train de se dessiner.

Aux yeux de la Commission, il semble clair que, mis à part quelques rares positions extrémistes entendues par la Commission, la très vaste majorité de la population du Québec considère désormais que la nation québécoise se définit sur une base territoriale et que la décision du peuple québécois concernant son avenir sera démocratique et légitime.

Abordons maintenant chacun des cinq thèmes annoncés.

A. L'objet du référendum : la souveraineté

Au cours de cette consultation, les participants ont exprimé des opinions variées concernant la prochaine consultation populaire. Beaucoup se sont dit pleinement en faveur de la souveraineté du Québec pour des motifs ayant trait aux blocages du fédéralisme canadien actuel autant qu'à la préservation et l'affirmation de l'identité québécoise. Un bon nombre de ceux-ci ont demandé, qu'en vue d'éclairer le débat, le gouvernement réponde clairement aux questions qu'ils ont soulevées au cours de la consultation. D'autres, pour des raisons diverses, ont souhaité le report de l'échéance référendaire ou la modification de la question. Enfin, certains se sont prononcés contre la souveraineté et, parmi eux, quelques-uns ont contesté la légitimité de la démarche.

De toutes ces attitudes, pourtant, se dégage une constante : les intervenants ont tous saisi la nature et l'enjeu du débat, et bien identifié l'objectif central du projet de loi, celui de réaliser la souveraineté du Québec. Un certain nombre d'intervenants n'étaient pas d'accord avec l'objectif proposé et, le plus souvent, l'ont exprimé clairement. D'autres, quoique d'accord avec l'option, ont dit craindre les conséquences d'un «non» au référendum. Cependant, aucun n'a semblé douter que l'invitation, lors du prochain référendum, à se prononcer sur l'avant-projet de loi puisse représenter autre chose qu'une invitation à se prononcer sur la souveraineté du Québec. Et ce, quelles que soient les forces ou les faiblesses de l'avant projet de loi et quels que soient les mots utilisés dans le libellé de la question référendaire.

Ainsi, la Commission croit que l'enjeu de la consultation populaire à venir apparaît clairement aux intervenants et que, dans la mesure où le gouvernement tient à maintenir l'échéance référendaire, ce n'est pas sur la forme de la question ou sur les détails du projet de loi que la population désire se prononcer, mais sur le fond du projet.

Il apparaît donc à la Commission que, s'il y a référendum, c'est explicitement sur la souveraineté que la population entend être consultée. C'est de cette expression largement majoritaire que la Commission veut se faire l'écho auprès du gouvernement, en attirant toutefois son attention sur le désir de la population d'être bien informée de la nature véritable de la décision à prendre, de son ampleur et de ses conséquences sur l'avenir de la société québécoise.

Pour la Commission, une telle information ne saurait provenir exclusivement du seul gouvernement québécois. Et, surtout, elle ne saurait porter uniquement sur les avantages et les inconvénients économiques de la souveraineté. À la suite de ses travaux, la Commission est persuadée à cause de la richesse de ce qu'elle a entendu, que la souveraineté du Québec tout comme les autres grands enjeux collectifs, ne saurait être évaluée uniquement sous l'angle économique. Ainsi, même parmi les opposants à la souveraineté, certains intervenants n'ont pas voulu fonder leur opposition sur l'argument exclusif de l'économie, mais aussi sur un attachement historique et affectif au Canada. Parmi les partisans de la souveraineté, certains ont fait également valoir qu'on ne pouvait convaincre la population du bien-fondé d'un tel projet en s'appuyant uniquement sur une argumentation économique ou en présentant ce projet comme une assurance-tout-risque. Enfin, chez les partisans de la souveraineté ou chez les intervenants non-alignés, beaucoup ont fait valoir les risques que ferait courir à la population québécoise l'impasse du statu quo constitutionnel actuel : minorisation croissante du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne, effets désastreux, au Québec, de la politique canadienne de multiculturalisme, canalisation de ressources humaines et financières exorbitantes dans un débat constitutionnel sans fin, alimentant ainsi le cynisme et la démobilisation des citoyens, au détriment de tâches urgentes à accomplir dans les domaines de la relance de l'emploi, de l'intégration des nouveaux arrivants, de la lutte au décrochage scolaire, de l'appauvrissement et de l'exclusion.

B. Les objectifs et le projet de société d'un Québec souverain

L'épanouissement du peuple du Québec, de sa langue et de sa culture, a été présenté par les partisans de la souveraineté comme un motif fondamental pour que le Québec devienne un pays souverain. De fait, le statut minoritaire auquel se trouve réduit le Québec au sein du Canada, depuis l'Acte d'Union de 1840, a laissé des séquelles profondes sur sa façon de concevoir son identité, son développement et son rapport au reste du monde. Les partisans de la souveraineté ont exprimé l'espoir de voir le Québec s'affranchir enfin de ce statut afin de recouvrer son identité et d'assumer pleinement son développement.

Cependant, nombreux sont les intervenants qui ont voulu dépasser ces considérations et qui sont venus nous parler également du «projet de société» d'un Québec souverain. Sous cette importante thématique, plusieurs questions fondamentales ont été soulevées devant la Commission.

On a évoqué en tout premier lieu les valeurs fondatrices du nouveau pays à bâtir. Le plus souvent, les participants ont demandé d'inscrire les valeurs qu'ils considéraient les plus importantes dans le préambule de l'avant-projet de loi ou dans celui de la Constitution. La Commission en a fait précédemment la synthèse et proposera, plus loin, un libellé de préambule qui s'en inspirera directement. Aux yeux de la Commission, ces textes revêtent une grande importance. Ils ont pour mission d'exprimer fidèlement les éléments fondamentaux de la vie collective des Québécoises et des Québécois et de rappeler les valeurs auxquelles ils entendent se référer pour déterminer leur avenir.

Mais les participants n'en sont pas demeurés là. Aucune des dimensions de l'organisation institutionnelle ou des orientations politiques, économiques, culturelles et sociales d'un Québec souverain n'ont été passées sous silence. Quelles seront ses orientations majeures en matière de développement économique? De politique sociale? De politique culturelle? De décentralisation? Quels seront aussi les grands axes de sa politique extérieure en matière de politique commerciale, de politique étrangère, de politique de défense? Autant de questions qui devront trouver des réponses dans le cas où le Québec accèderait à sa souveraineté.

Les participants ont émis, à cet égard, des opinions fort diverses. Certains se sont dit dans l'expectative de réponses et de gestes concrets de la part du gouvernement. À quoi bon modifier le statut politique du Québec si rien ne doit changer? D'autres croient que le Québec, en récupérant tous les pouvoirs du fédéral, serait à même de se doter de politiques articulées et cohérentes, par exemple en matière de formation et d'intégration au marché du travail. Mais, tout en maintenant leur appui à la souveraineté, ces intervenants ont demandé que les intentions et les projets du gouvernement, en matière de récupération de nouveaux pouvoirs, leur soient communiqués avant le référendum et fassent partie du débat qui doit le précéder. Enfin, certains, moins nombreux, ont été très explicites concernant les orientations qu'ils désiraient voir retenues dans un Québec souverain, mais ont tenu à dissocier ce débat de celui de l'accession du Québec à la souveraineté. «On se donne d'abord un pays, ensuite on le fait», ont-ils expliqué. À leur avis, il sera du ressort des formations politiques et des organisations existantes de reprendre cette discussion. Les combats pour la justice ne cesseront pas, les divergences politiques et sociales non plus. Mais le

cadre aura changé, et il sera plus favorable, pensent-ils, à la résolution de ces discussions et de ces problèmes que le cadre actuel, marqué par la duplication et les contradictions des instances gouvernementales.

Parmi toutes les interrogations les plus fréquemment soulevées, la Commission en retient particulièrement trois :

1° **L'éducation et la culture** sont apparues à plusieurs comme des éléments fondamentaux de société, des piliers de civilisation. Des jeunes sont ainsi venus proposer les grandes lignes d'une vaste réforme de l'éducation qui viserait sa revalorisation et son accessibilité. L'apprentissage de la rigueur, l'éveil de la curiosité intellectuelle et le goût du savoir constitueraient les grands axes de cette réforme pédagogique. Une plus grande exigence dans l'enseignement de la langue maternelle serait requise pour mener à bien une telle démarche de même que la promotion de la lecture, l'apprentissage de l'histoire, de la philosophie, des sciences et des langues étrangères. D'autres intervenants ont rappelé que le décrochage scolaire constituait un problème grave de société et qu'il constituait un véritable décrochage social de la part de ces jeunes. Quelques intervenants ont souligné l'importance de l'école pour l'acquisition d'une culture publique commune dans un contexte où le Québec désire continuer à demeurer un pays ouvert à l'immigration. D'autres encore ont rappelé à la Commission le rôle majeur dévolu au système d'éducation dans l'éveil des jeunes aux arts et dans l'apprentissage des métiers d'arts.

Soulignons par ailleurs que la culture a été désignée comme une dimension majeure de la vie collective du Québec. Cette reconnaissance de sa prépondérance a été partagée, aussi bien par les artistes et les créateurs, que par les intervenants qui manifestaient des préoccupations à l'endroit de l'identité québécoise et de ses valeurs, de l'éducation, de la décentralisation ou des relations internationales d'un Québec souverain. Ici comme ailleurs dans le monde, la culture constitue à la fois l'expression d'une identité nationale et un facteur d'unité et de cohésion. Cependant, les insatisfactions à l'égard du sort que le gouvernement du Québec réserve à l'activité artistique et culturelle ont été nombreuses.

La Commission estime donc que ces domaines de l'éducation et de la culture constituent les éléments majeurs d'un projet de société, et que le gouvernement devra envisager, dans les plus brefs délais possibles, des mesures appropriées pour revoir les grandes orientations du Québec en la matière.

2° L'emploi et la participation sociale. Une trop large partie de la population se trouve actuellement exclue de la dynamique sociale, économique et politique du Québec à cause du chômage, de la pauvreté, du vieillissement et des problèmes liés aux handicaps physiques ou à la déficience intellectuelle. Il s'agit là d'une situation préoccupante pour une société. Le partage actuel des compétences entre deux ordres de gouvernement n'aide pas à la résolution de tels problèmes et empêche le gouvernement du Québec d'agir efficacement pour y apporter des remèdes adéquats.

Si le gouvernement récupérait les pleins pouvoirs, par l'accession à la souveraineté, il lui faudrait avoir des idées précises sur le cadre, la stratégie, et les moyens qui lui permettraient une action efficace en ce domaine. La Commission croit que la définition d'une politique sociale cohérente, juste et bien articulée avec la politique d'emploi, doit faire partie intégrante de la définition d'un projet de société.

3° L'avenir économique. La Commission a entendu de nombreux intervenants s'interroger sur l'avenir économique d'un Québec souverain, notamment au sujet de la phase de transition (partage de la dette, intégration des deux fonctions publiques et continuité des programmes fédéraux), de ses stratégies de développement économique et régional à long terme de même que de ses relations extérieures (association économique avec le Canada et participation aux traités économiques existants). Là encore, s'il accédait à la souveraineté, le Québec ne pourrait éviter de répondre à ces questions. La définition des grands axes du développement économique du Québec doit faire partie de ce que la Commission appelle le projet de société d'un Québec souverain.

C. Les institutions d'un Québec souverain

Se doter d'un nouveau pays représente une occasion et une chance exceptionnelles pour le Québec de s'interroger sur les institutions qui le gouvernent et l'encadrent. Les intervenants étaient nombreux à partager cet avis. La Commission retient de leurs interventions, quatre grands thèmes autour desquels ces dernières ont semblé converger :

- les institutions politiques nationales d'un Québec souverain
- les institutions politiques issues de la décentralisation
- la politique de défense
- la laïcité du système d'éducation

Les institutions politiques nationales d'un Québec souverain

Concernant les institutions politiques d'un Québec souverain, la lecture des nombreux mémoires et témoignages entendus par la Commission aura permis d'évoquer l'abondance et le foisonnement des suggestions recueillies. Si une bonne part des intervenants ont privilégié le régime présidentiel, les avis, à l'égard du système parlementaire britannique ont été plus partagés. Néanmoins, les suggestions ne se sont pas limitées à ces seuls aspects, mais ont touché au rôle du Parlement et à celui des régions à l'intérieur du Parlement, à la création d'une deuxième Chambre, aux lois électorales, au rôle de la fonction publique, etc. Il n'entrait pas dans le rôle de la Commission de se prononcer sur chacune de ces suggestions particulières. Il lui apparaît toutefois que le gouvernement devrait prendre connaissance de l'ensemble de ces propositions et d'en faire une première évaluation dans le cadre d'études préparatoires à l'élaboration de la Constitution d'un Québec souverain. Ces suggestions et ces analyses pourraient, par la suite, être transmises à l'Assemblée constituante qui devrait, de l'avis de la Commission, être responsable de la rédaction de la Constitution d'un Québec souverain.

La décentralisation

Les intervenants ont souhaité qu'au-delà des structures à mettre en place pour instaurer la décentralisation, cette dernière ait pour effet d'accroître la participation politique des citoyennes et citoyens et d'assurer à chaque Québécois, quel que soit sa région ou son lieu de résidence, un accès égal aux grands services collectifs. C'est pourquoi la Commission estime que le gouvernement devra, au terme d'un débat auquel les différents intervenants régionaux seront appelés à apporter leur contribution, faire adopter un projet de loi qui définisse, encadre et balise la décentralisation. Toutefois, la Commission suggère que, dans le processus de création et de mise en oeuvre de nouvelles structures politiques ou administratives régionales, on porte une attention particulière aux risques de chevauchements et d'empiétements qui, comme la situation constitutionnelle actuelle le démontre si bien, ne peuvent qu'engendrer inefficacité, gaspillage et frustration.

La politique de défense

Les événements récents, tels que la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, la participation de militaires canadiens à des missions internationales de maintien de la paix ou, encore, la publication d'études récentes démontrant que le Québec ne reçoit pas sa juste part du budget fédéral de la défense, ont suscité, au sein de la population un regain d'intérêt pour la politique de défense. À la lumière des témoignages entendus par la Commission, il apparaît évident que les citoyens et les groupes ont fort bien compris que l'accession à la souveraineté, contrairement au cadre politique actuel, permettrait au Québec de devenir pleinement responsable de sa politique de défense et qu'à ce titre, ses citoyens pourraient prétendre participer à la définition d'une telle politique. La Commission estime que le gouvernement devrait prendre acte de la volonté de certains secteurs de la population d'être consultés sur les orientations de la politique de défense d'un Québec souverain. Dans ce domaine, comme dans tant d'autres où le Québec n'a pas son mot à dire, l'accession à la souveraineté sera l'occasion de débats importants dans la population.

Il est clair pour la Commission qu'en matière de politique de défense, le débat est bel et bien lancé et qu'on ne pourra en faire l'économie. Les avis exprimés devant la Commission démontre qu'il existe déjà trois grands courants quant au rôle de l'armée dans un Québec souverain : un courant pacifiste, qui prône le remplacement de l'armée par un service de défense civile, ainsi que l'adoption d'une politique de non-violence et de résolution pacifique des conflits; un courant qui favorise la création d'une armée vouée à la surveillance du territoire et au maintien de l'ordre public, ainsi qu'à des missions internationales de maintien de la paix; enfin, un courant qui favorise la création d'une armée uniquement vouée à la participation à des missions internationales de maintien de la paix. Le gouvernement doit donc savoir qu'il lui appartiendra de poser les termes du débat, mais aussi de procéder aux arbitrages nécessaires.

La laïcité du système scolaire

L'un des plus larges consensus observés au cours de la consultation montréalaise concerne la séparation de l'Église et de l'État dans un Québec souverain, particulièrement en ce qui concerne la laïcité du système scolaire, comme condition essentielle aux yeux des intervenants au respect du pluralisme et de la liberté religieuse, et à l'intégration des nouveaux arrivants. Souverainistes ou fédéralistes, croyants ou incroyants, les intervenants, à très peu d'exceptions près, ont préconisé le remplacement des structures confessionnelles, maintenues par la

Loi constitutionnelle de 1867, par des structures linguistiques, de même que l'abolition du statut confessionnel conféré aux écoles par les Comités catholique et protestant du ministère de l'Éducation. Pour la Commission, l'acceptation du principe de la laïcité des institutions de l'État apparaît suffisamment importante pour qu'elle l'inscrive dans son projet de préambule à la Déclaration de souveraineté.

D. Le statut de Montréal, métropole du Québec

S'il est une question à propos de laquelle la Commission a senti se dessiner un consensus ferme, c'est bien celui de la place de Montréal, métropole du Québec. En effet, tous les intervenants qui ont abordé cette question — élus municipaux, organismes patronaux, organisations syndicales, milieu universitaire etc — ont affirmé la nécessité, voire l'urgence, que le gouvernement reconnaisse à la région de Montréal le statut de métropole du Québec, et la dote de moyens conséquents avec cette réalité.

Montréal doit faire face à des responsabilités et à des défis majeurs pour l'avenir du Québec. Ses taux de chômage et de pauvreté y sont préoccupants et sa population vieillit. En raison de la taille et de la composition de sa population, ainsi que de sa concentration sur un territoire relativement restreint, Montréal doit faire face à des problèmes urbains et sociaux de nature tout à fait différente de ceux qu'on retrouve ailleurs au Québec.

Montréal accueille aussi la plus grande partie de l'immigration du Québec et, à ce titre, doit assumer la tâche d'intégrer ces nouveaux arrivants. Compte tenu du volume d'immigration des dernières années, de l'attraction qu'exerce toujours l'anglais auprès des immigrants et de l'exode des classes moyennes francophones vers les banlieues, l'île de Montréal voit diminuer progressivement, sur son territoire, la part de ceux qui utilisent le français comme langue d'usage. Il s'agit d'une situation préoccupante. Cette proportion a atteint, ces dernières années, un seuil critique qui compromet la capacité de Montréal d'offrir un milieu propice à l'intégration linguistique des nouveaux arrivants.

Comme on l'a souligné déjà, divers intervenants ont mis en lumière le rôle déterminant que pouvait jouer le dynamisme culturel de Montréal dans le développement et le maintien d'une culture publique commune. Cependant, les artistes et les créateurs ont manifesté tout particulièrement leur insatisfaction vis-à-vis du soutien qu'ils obtiennent des différents intervenants gouvernementaux. Pour la Commission, l'apport de la culture au rayonnement international de

Montréal et l'image irremplaçable qu'elle propose aux nouveaux arrivants, justifient amplement la reconnaissance et le soutien réclamés par les professionnels des arts et de la culture.

Montréal, enfin, constitue la principale ouverture du Québec sur le monde. Elle doit ainsi affronter les problèmes majeurs de reconversion industrielle et d'ajustement de son économie aux nouvelles tendances mondiales.

Toutes ces responsabilités à l'égard de l'avenir du Québec, Montréal ne pourra les assumer adéquatement si le problème majeur auquel elle se trouve confrontée ne trouve pas de solution : la région de Montréal est fractionnée, sa réalité est noyée au sein de plusieurs découpages administratifs, limitant d'autant sa capacité de créer et d'entretenir une véritable concertation régionale et de se doter d'une planification cohérente. Ce problème crucial, le gouvernement du Québec a le devoir de le régler, afin que Montréal puisse assumer pleinement son rôle de métropole et puisse, en partenariat avec les régions, contribuer efficacement à l'avenir du Québec. L'avant-projet de loi soumis par le gouvernement du Québec, en manifestant une volonté de décentraliser «vers les régions et les instances locales» ne pouvait qu'attirer l'attention sur ces problèmes. Certains intervenants, résumant ces préoccupations, ont formulé clairement la question de fond : quel statut un Québec souverain réservera-t-il à Montréal? Celui de métropole ou celui d'une région parmi quinze autres?

Enfin, en raison de l'importance qu'elle accorde au fait de soutenir Montréal, la Commission rappelle sa préoccupation à l'égard du sort qui sera réservé, advenant la souveraineté, aux divers services publics provinciaux et fédéraux actuellement installés sur son territoire. Elle demande au gouvernement de porter une attention toute particulière aux conséquences que pourraient avoir la réorganisation de l'État sur l'importance des fonctions gouvernementales localisées à Montréal.

E. Le préambule

Un grand nombre d'intervenants ont voulu apporter leur contribution à l'élaboration d'un préambule à la Déclaration de souveraineté. À la lecture de la section consacrée au bilan des témoignages, on aura déjà constaté que les suggestions recueillies concernent plusieurs aspects de la vie collective du Québec. De tels témoignages constituent une invitation à nommer et inscrire, dans le préambule, les différentes valeurs partagées par la population québécoise. Au terme de la présente consultation menée dans l'ensemble des régions du Québec, d'autres propositions d'éléments à inclure dans le préambule devraient

apparaître qui viendront compléter et enrichir ceux qui ont été recueillis dans la région de Montréal. Dans un souci de mettre en valeur les contributions qui lui sont parvenues, la Commission de Montréal a décidé de participer elle-même à la tâche commune, en élaborant son propre projet de préambule.

On trouvera ce projet dans la section du présent rapport où se trouvent formulées les recommandations de la Commission.

F. Évaluation spécifique de l'avant-projet de loi

La Commission a reçu de nombreux commentaires concernant la qualité linguistique de l'avant-projet de loi et en a tenu compte notamment aux articles 7, 13, 14 et 15.

Formule introductive : La Commission juge pertinent de mentionner le peuple du Québec dans la formule introductive puisque la décision de la souveraineté lui appartient en propre.

De la souveraineté : La Commission rappelle que la langue française est une caractéristique fondamentale du Québec et qu'elle doit être exprimée dès l'énoncé de souveraineté.

Association économique : La Commission préfère remplacer le terme «d'association économique» par celui «d'union économique» qui peut s'avérer plus large. De plus, elle croit utile d'autoriser le gouvernement, le cas échéant, à conclure des ententes de même nature avec tout autre pays.

Nouvelle constitution : Selon la Commission, la nouvelle constitution doit être élaborée par une Assemblée constituante et ratifiée par référendum. Elle doit comporter une charte des droits et libertés conforme aux valeurs et droits énoncés au préambule. La Commission croit que la constitution doit reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner et prévoir également la préservation de l'identité de la communauté anglophone et la garantie de ses droits historiques.

La Commission n'est pas convaincue que les modalités de la décentralisation devraient être constitutionnalisées. Elle est plutôt d'avis qu'une loi particulière devrait être adoptée à cet effet.

Territoire : La Commission est satisfaite du libellé actuel.

Citoyenneté : La Commission juge approprié, suite aux nombreuses remarques soulignant les lacunes de cet article, de faire appel au concept de nationalité. La Commission considère ce terme préférable à la notion de citoyenneté qui découle de la situation historique du Canada au sein de l'Empire britannique, où tous étaient considérés comme sujets britanniques sans référence à la nationalité. La nationalité constitue le lien juridique qui unit un individu à un État. Règle générale, ce terme réfère à l'identité d'une communauté d'individus habitant un territoire donné. L'utilisation du concept de nationalité permet aussi d'éliminer les différences entre les Québécois d'origine française et anglaise et les immigrés.

La Commission croit opportun d'ajouter un droit d'option qui permettrait à tout citoyen canadien de renoncer à la nationalité québécoise tout en conservant son droit de séjour permanent afin d'éviter que des personnes se voient imposer une nationalité dont elles ne voudraient pas.

La Commission juge aussi pertinent de prévoir que la responsabilité de l'admission des étrangers sur le territoire québécois se conforme aux exigences de la loi québécoise en matière d'immigration, dès l'entrée en vigueur de l'article 1.

Monnaie : La Commission souhaite laisser la porte ouverte à l'adoption, par l'Assemblée nationale, d'une autre monnaie que le dollar canadien

Traités : La Commission souligne ici le besoin d'apporter certaines modifications d'ordre linguistiques à l'énoncé de l'article concerné.

Alliances internationales : La Commission croit qu'il y a lieu de tenir un débat de société concernant la politique étrangère et la politique de défense d'un Québec souverain. D'ici là, la Commission retiendrait donc le principe du maintien de la participation du Québec aux alliances et accords internationaux du Canada sans cependant en faire l'énumération.

Continuité des lois : Selon la Commission, il y a lieu de rappeler que les lois actuellement applicables au Québec continuent de s'appliquer. Quant à la continuité des tribunaux, il faut ajouter à ceux qui sont de juridictions civiles et criminelles, les instances administratives et le maintien de leur mandat.

Selon la Commission, il faut mentionner que les autres allocations payables en vertu d'une législation fédérale continuent de l'être par le gouvernement suivant les mêmes conditions.

Au sujet des modalités de transfert des fonctionnaires fédéraux, l'adoption d'une loi spécifique prévoyant et assurant le respect de leurs droits et de leur privilèges apparaît nécessaire à la Commission.

Partage des biens et des dettes : La Commission souligne ici le besoin d'apporter certaines modifications d'ordre linguistique à l'énoncé de l'article concerné.

Entrée en vigueur : Pour la Commission, le référendum doit porter explicitement sur la souveraineté. Elle ne prend pas position sur la formulation de la question qui devra être soumise aux électeurs.

Un débat sur l'opportunité d'adopter la loi sur la souveraineté, avant ou après une consultation populaire, amène la Commission à suggérer au gouvernement une étude attentive de ces deux approches.

5. LES RECOMMANDATIONS

5. RECOMMANDATIONS

Après avoir écouté les intervenants et réfléchi sur leurs témoignages, après avoir réévalué l'avant-projet de loi, les commissaires formulent trois types de recommandations : des recommandations générales, des recommandations sur le projet de société et des recommandations spécifiques sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté.

A. Des recommandations générales

- 1) Que le référendum porte explicitement sur la souveraineté;
- 2) Que le gouvernement étudie les deux hypothèses suivantes : celle de tenir le référendum avant l'adoption du projet de loi et celle de le tenir après;
- 3) Que le projet de constitution soit élaboré par une assemblée constituante et ratifié par référendum;
- 4) Que la constitution inclue une Charte des droits et libertés de la personne conforme aux droits et valeurs énoncés au préambule;
- 5) Que les valeurs énoncées dans le préambule constituent la base du projet de société que doit élaborer le gouvernement;
- 6) Que des moyens spécifiques soient consentis à la région de Montréal, conséquents à son statut et à sa responsabilité de métropole du Québec;
- 7) Que les modalités de la décentralisation au Québec soient prévues par une loi.
- 8) Que le gouvernement favorise l'épanouissement de la langue française et de la culture québécoise et restaure l'enseignement de l'histoire nationale aux niveaux primaire et secondaire.

B. Des recommandations sur le projet de société

- 1) Que le futur projet de société élaboré par le gouvernement s'appuie sur les valeurs fondamentales suivantes :

- la participation de tous les citoyennes et citoyens à la vie démocratique;
- l'égalité de toutes les personnes devant la loi, notamment celle des hommes et des femmes;
- la lutte contre toutes les discriminations;
- l'accès de tous et de toutes au travail, aux services de santé et aux services sociaux, à l'éducation et à la culture;
- la promotion de la solidarité, de l'entraide et de la justice sociale par l'équité fiscale et la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités.

C. Des recommandations spécifiques sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté

LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

- | | |
|--------------------|---|
| Attendu que | le peuple québécois est formé de toutes les personnes qui sont domiciliées au Québec ou qui ont choisi de s'établir sur son territoire; |
| Attendu que | ce peuple possède tous les attributs d'une nation : un territoire, une langue commune, une culture spécifique contribuant de façon originale au patrimoine de l'humanité, une histoire, un État de droit, des institutions politiques aptes à assumer et à assurer son autonomie politique, son développement économique et social de même qu'un vouloir-vivre collectif; |
| Attendu que | ce peuple implanté sur les rives du Saint-Laurent dès 1608 a été conquis par les armées britanniques en 1760, mais a obtenu la reconnaissance de sa langue, de sa religion et de son Code civil par l'Acte de Québec de 1774 et un régime parlementaire par l'Acte constitutionnel de 1791; |

- Attendu que l'épanouissement de ce peuple et ses droits en tant que collectivité n'ont cessé de lui être refusés depuis l'Acte d'union de 1840;
- Attendu que le peuple québécois, génération après génération depuis la Loi constitutionnelle de 1867, a cherché en vain à se réaliser au sein d'un fédéralisme tour à tour qualifié de fonctionnel, coopératif, rentable, renouvelé, évolutif ou flexible;
- Attendu que l'État canadien n'a cessé de violer le pacte confédératif en envahissant les champs de compétence du Québec et en usurpant les pouvoirs exclusifs dévolus au Québec, niant ainsi son caractère distinct et ses choix collectifs;
- Attendu que le fédéralisme canadien met en péril la survie et le développement du Québec en tant que société distincte;
- Attendu que le peuple québécois s'est vu à nouveau dénié son caractère national en 1982 par le rapatriement de la constitution canadienne unilatéralement modifiée et imposée au Québec;
- Attendu que le peuple du Québec a choisi librement de se donner un pays;

**LE PEUPLE DU QUÉBEC PROCLAME, EN CONSÉQUENCE,
SA VOLONTÉ**

De vivre dans une société de langue française et de culture façonnée par son histoire et enrichie par sa diversité;

De garantir, au sein d'un État laïc, la démocratie, la primauté du droit, la justice, l'égalité et la liberté;

D'établir une société solidaire, respectueuse de la dignité humaine, du pluralisme et procurant à tous et à toutes un environnement sain;

De garantir aux hommes et aux femmes le respect de leurs droits individuels et collectifs, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou politiques, afin d'assurer à tous et à toutes une bonne qualité de vie;

De reconnaître et de garantir aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant, cette garantie et cette reconnaissance s'exerçant dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

De préserver l'identité de la communauté anglophone et de garantir ses droits historiques;

De veiller au respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des autres instruments internationaux et de promouvoir des relations pacifiques entre les États, de même qu'une solidarité et une coopération avec tous les peuples de la terre.

**LE PEUPLE DU QUÉBEC
PAR L'ENTREMISE DE SON PARLEMENT
PROCLAME CE QUI SUIT :**

La Commission recommande de mentionner le peuple du Québec dans la formule introductive puisque la souveraineté lui appartient.

DE LA SOUVERAINETÉ

1. Le Québec est un pays souverain de langue française.

La Commission recommande d'ajouter la langue française à titre de caractéristique du Québec comme pays souverain.

UNION ÉCONOMIQUE

2. Le gouvernement est autorisé à conclure un accord d'union économique avec le gouvernement du Canada. Il est aussi autorisé à conclure de telles ententes avec tout autre pays.

Avant d'être ratifiés, de tels accords doivent être approuvés par l'Assemblée nationale.

La Commission recommande d'employer le terme d'union économique qui peut s'avérer plus large que le simple maintien d'une association économique. La Commission recommande également d'autoriser le gouvernement, le cas échéant, à conclure des ententes de même nature avec tout autre pays.

NOUVELLE CONSTITUTION

3. Le projet de constitution sera élaboré par une Assemblée constituante et ratifié par référendum.

Cette constitution doit comporter une charte des droits et libertés de la personne conforme aux valeurs et droits énoncés au préambule. Elle doit reconnaître et garantir aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant; cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois. La constitution doit aussi prévoir la préservation de l'identité de la communauté anglophone et la garantie de ses droits historiques.

La commission recommande que la nouvelle constitution soit élaborée par une Assemblée constituante et ratifiée par référendum. Elle doit comporter une charte des droits et libertés conforme aux valeurs et droits énoncés au préambule. La Commission croit que la constitution doit reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner et aussi prévoir la préservation de l'identité de la communauté anglophone et la garantie de ses droits historiques.

La Commission n'est pas convaincue que les modalités de la décentralisation doivent être constitutionnalisées et recommande plutôt qu'une loi particulière soit adoptée à cet effet.

TERRITOIRE

4. Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international.

La Commission recommande de maintenir tel quel le libellé de l'avant-projet de loi.

NATIONALITÉ

5. Est de nationalité québécoise toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et est domiciliée au Québec depuis un an au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est de nationalité québécoise l'enfant né au Québec ou à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la nationalité québécoise.

Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'article 1, tout citoyen canadien qui, sans être domicilié au Québec, y a établi des liens significatifs peut réclamer la nationalité québécoise.

Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de l'article 1, la nationalité québécoise peut être accordée à tout citoyen canadien qui a établi son domicile au Québec depuis un an.

Dès l'entrée en vigueur de l'article 1, toute personne qui, détient le statut de résident permanent, est domiciliée au Québec depuis trois ans et n'a pas été déclarée coupable d'un acte criminel au cours des trois années précédant sa demande de naturalisation peut se voir accorder la nationalité québécoise.

L'étranger qui ne répond pas aux exigences de l'alinéa précédent pourra se voir accorder la nationalité québécoise suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

La nationalité québécoise peut être cumulée avec la citoyenneté du Canada et avec la nationalité de tout autre pays.

Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'article 1, il sera loisible à tout citoyen canadien domicilié au Québec de soumettre une demande de renonciation à la nationalité québécoise afin de ne conserver que la citoyenneté canadienne. Une telle personne, si cette renonciation lui est accordée, conserve son droit de séjour au Québec.

Dès l'entrée en vigueur de l'article 1, tout étranger qui souhaite obtenir un droit de séjour ou une autorisation d'entrer au Québec doit répondre aux exigences de la loi québécoise en matière d'immigration.

La Commission recommande, suite aux nombreuses critiques à l'égard des lacunes de l'article concernant la citoyenneté, un nouveau texte qui utilise le concept de nationalité.

La nationalité est le lien juridique qui unit un individu à un État, elle réfère à l'identité d'une communauté d'individus habitant un territoire donné. La Commission considère ce terme préférable à la notion de citoyenneté qui découle de la situation historique du Canada au sein de l'empire britannique. L'utilisation du concept de nationalité pourrait aussi permettre d'éliminer les différences évoquées par certains entre les québécois d'origine française et anglaise et les nouveaux québécois issus de différents pays.

La commission recommande également un droit d'option qui permettrait à l'intérieur d'un délai de deux ans à tout citoyen canadien de renoncer à la nationalité québécoise tout en conservant son droit de séjour permanent afin d'éviter que des personnes se voient imposer une nationalité qu'elles ne désirent pas.

La Commission recommande l'ajout d'un nouvel alinéa afin de prévoir que la responsabilité de l'admission des étrangers sur le territoire québécois doit répondre aux exigences de la loi québécoise en matière d'immigration dès l'entrée en vigueur de l'article 1. Cet alinéa est nécessaire pour permettre au Québec d'exercer un contrôle effectif sur les mouvements de population à ses frontières.

MONNAIE

6. La monnaie ayant cours légal au Québec demeure le dollar canadien. L'Assemblée nationale peut déterminer une autre monnaie ayant cours légal.

La Commission recommande de laisser la porte ouverte à l'adoption par l'Assemblée nationale d'autre monnaie que le dollar canadien.

TRAITÉS

7. Le Québec reste garant et bénéficiaire des droits et obligations consignés dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles de droit international.

La Commission recommande ici une simple modification de forme.

ALLIANCES INTERNATIONALES

8. Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux.

La Commission recommande de maintenir tel quel le libellé de l'avant-projet de loi.

9. Le Québec prend les mesures requises pour rester membre des alliances et des accords internationaux auxquels le Canada participait au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

La Commission croit qu'il y a lieu de tenir un débat approfondi sur la politique étrangère et la politique de défense d'un Québec souverain. La Commission recommande donc de retenir le principe du maintien de la participation du Québec dans les alliances et les accords internationaux du Canada sans cependant en faire l'énumération.

CONTINUITÉ DES LOIS

10. Les lois qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, qu'elles aient été adoptées par le Parlement fédéral ou par l'Assemblée nationale, de même que les règlements qui en découlent,

restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.

La Commission recommande de bien préciser que toutes les lois actuellement applicables au Québec, quelque soit leur provenance, continuent de s'appliquer.

11. Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées, de même que les autres allocations payables en vertu d'une législation adoptée par le Parlement fédéral, continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.

La Commission recommande d'ajouter à cet article la mention que les autres allocations payables en vertu d'une législation fédérale continuent également d'être payées par le gouvernement suivant les mêmes conditions.

12. Les tribunaux de juridiction civile, criminelle ou administrative continuent d'exister et les juges, de même que les membres des tribunaux administratifs, sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Le remplacement de ces tribunaux devra s'effectuer dès l'entrée en vigueur de l'article 1. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour Suprême par la constitution prévue à l'article 3.

Les juges de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême du Canada en provenance du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel du Québec.

Les membres des tribunaux administratifs fédéraux domiciliés au Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, membres des tribunaux administratifs québécois mis en place pour remplir le mandat des tribunaux fédéraux.

La Commission recommande d'étendre la portée de cet article aux tribunaux administratifs et à leur membres.

13. Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes nécessaires à l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.

Pour les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires du gouvernement du Canada et au personnel de ses agences et organismes domiciliés au Québec.

La Commission recommande ici une simple modification de forme. Par ailleurs, la Commission suggère l'adoption d'une loi spécifique prévoyant les modalités du transfert des fonctionnaires fédéraux au Québec et assurant le respect de leurs droits et de leur privilèges.

14. D'ici l'entrée en vigueur de la constitution prévue à l'article 3 les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.

La Commission recommande ici une simple modification de forme.

PARTAGE DES BIENS, DES DETTES ET DES OBLIGATIONS

15. Le gouvernement peut conclure, avec le gouvernement du Canada, des accords portant sur les questions reliées à la mise en application de la présente loi, notamment pour le partage des biens, des dettes et des obligations respectifs.

La commission recommande ici une simple modification de forme.

ENTRÉE EN VIGUEUR

16. La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.

Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.

La Commission recommande au gouvernement d'étudier les deux hypothèses suivantes : celle de tenir le référendum avant l'adoption du projet de loi et celle de le tenir après.

17. La présente loi est soumise à la consultation populaire.

Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante :

«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON»

La Commission recommande que le référendum porte sur la souveraineté. Elle ne prend pas position sur la formulation de la question à être soumise aux électeurs. Elle joint cependant en annexe 1. une liste des questions soumises par les intervenants, qui pourront être examinées par le gouvernement.

6. CONCLUSION GÉNÉRALE

6. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent rapport est le fruit d'une vaste consultation populaire concernant l'avant-projet de loi sur la souveraineté et sur toute autre façon d'entrevoir l'avenir politique du Québec.

Des milliers de personnes et des centaines de représentants d'organismes de la région de Montréal ont pris part à cette exceptionnelle réflexion sur l'avenir politique du Québec. Après avoir discuté et échangé avec les intervenants, les membres de la Commission se sont retirés, ont réfléchi sur l'ensemble des témoignages reçus et sur l'avant-projet de loi proposé par le gouvernement.

De cette réflexion, se sont dégagées un ensemble de recommandations générales et particulières susceptibles d'éclairer le gouvernement du Québec concernant, tout autant l'élaboration du projet de loi et la démarche référendaire que le statut qui devrait être conféré à Montréal et les moyens qui devraient lui être consentis pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de métropole.

Leur mission accomplie, les membres de la Commission sont heureux de remettre leur mémoire entre les mains du Premier ministre du Québec.

ANNEXE 1

LES DIVERSES FORMULATIONS DE LA QUESTION SOUMISES PAR LES INTERVENANTS

LES DIVERSES FORMULATIONS DE LA QUESTION PROPOSÉES PAR LES INTERVENANTS

Questions uniques

Séparation

- Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada et devienne un pays indépendant, sans association avec le Canada?
- Voulez-vous vous séparer du Canada?
- Voulez-vous — OUI ou NON — vous séparer du Canada?
- Voulez-vous que le Québec se sépare du reste du Canada et devienne un pays indépendant?
- Êtes-vous en faveur d'un Québec souverain et séparé de la Confédération du Canada - OUI ou NON?
- Êtes-vous d'accord pour que le Québec se déclare souverain, devienne un pays à côté du Canada et des États-Unis et s'inspire des propositions sur l'avenir du Québec pour rédiger la constitution; qu'il maintienne le maximum de liens économiques avec le Canada en lui demandant même de participer à un gouvernement d'États souverains, de type parlement européen; cela tel que décrit dans la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?

Indépendance

- Êtes-vous pour que le Québec devienne un pays indépendant?
- Êtes-vous pour ou contre l'indépendance du Québec du reste du Canada?

Souveraineté

- Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain?

- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec? OUI ou NON ou ABSTENTION
- Voulez-vous que le peuple québécois prenne sa place dans le concert des nations en se donnant un pays indépendant : le Québec - OUI ou NON?
- Voulez-vous que le Québec devienne une république indépendante - OUI ou NON?
- Êtes-vous en faveur d'un Québec souverain où le français est la langue officielle, où le Québec, État national des Canadiens français, reconnaît la présence historique et les droits actuels des autochtones et de la minorité anglophone, et consacre l'égalité de tous les citoyennes et citoyens devant la loi, quelle que soit leur origine?
- Voulez-vous que le Québec adopte toutes ses lois et perçoive tous ses impôts? OUI ou NON

Souveraineté définie

- Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne un pays souverain, c'est-à-dire qu'il puisse faire toutes ses lois, percevoir tous ses impôts et conclure tous ses traités?
- Êtes-vous d'accord avec le projet de loi qui confie désormais au gouvernement du Québec l'exclusivité de la perception et de l'utilisation de tous les impôts et taxes sur son territoire et celle de faire toutes les lois et de signer tous les traités qu'il juge opportun? OUI, NON.
- Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec i.e. que le gouvernement du Québec détienne le pouvoir de voter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts et de signer tous ses traités?

Association économique, Union économique, Confédération et proposition de la dernière chance

- Êtes-vous en faveur que le Québec exerce sa pleine souveraineté dans les champs de compétence suivants [suit une énumération des 31 champs de

compétence où s'exerceront les pouvoirs du Québec] et d'intervenir avec le gouvernement du Canada à un accord?

- Êtes-vous d'accord avec le traité d'Union politique, économique et sociale déposé à l'Assemblée nationale par le gouvernement du Québec? (L'auteur veut que le Québec définisse les termes d'une proposition à faire au Canada et la fasse entériner par référendum. Après un an de négociation la souveraineté pourrait être décrétée.)
- Êtes-vous pour que le Québec se déclare souverain, envoie un ambassadeur siéger aux Nations Unies, et négocie pendant X années la création d'un nouveau Commonwealth canadien sans se séparer auparavant du Canada?
- Proposition de la dernière chance approuvée par référendum, et accession à la souveraineté si le Canada refuse
- Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec si le reste du Canada n'a pas ratifié l'accord du Lac Meech avant le 24 juin 1996?

Autres

- Êtes-vous pour ou contre la souveraine association? La souveraineté absolue des individus fondée sur le suffrage universel.
- Québécois, sommes-nous véritablement un peuple, une nation à part entière parmi tous les autres pays dans le monde? OUI ou NON
- Êtes-vous en faveur que les Québécois reçoivent moins de services du gouvernement du Canada afin de recevoir plus de services du gouvernement du Québec?
- À moi de décider. Je veux :
 - que le Québec soit l'un des plus importants pays du monde
 - que le Québec demeure égal aux autres provinces du Canada.

Questions multiples

- Se prononcer sur chacune des questions suivantes :

Êtes-vous pour que le Québec cesse d'être une province comme les autres dans le Canada pour devenir un pays souverain, démocratique et ouvert sur le monde?

Souhaitez-vous que l'Assemblée nationale du Québec souverain propose au Canada une association de type confédéral à l'européenne sur le partage des responsabilités qu'elle jugera utile de mettre en commun avec le Canada?

Questions à deux options

- Êtes-vous en faveur...
 - 1) du statu quo constitutionnel
 - 2) de la souveraineté du Québec
- Voulez-vous appartenir à un peuple distinct ayant la maîtrise complète du pouvoir politique sur le territoire du Québec?
OU
Voulez-vous que le Québec reste une province dans la fédération canadienne?
- Êtes-vous en faveur de l'accession du Québec à la souveraineté ou en faveur du maintien du régime fédéral actuel entre le Québec et le Canada?
- 1. Êtes-vous d'accord pour la création d'un pays indépendant, le Québec?
 2. Voulez-vous rester dans une fédération canadienne renouvelée?
- 1. Le Québec doit-il être un pays souverain, OUI ou NON?
 2. Dans l'éventualité d'un NON, quelle position constitutionnelle voulez-vous que le gouvernement du Québec défende : le statu quo, le rapatriement de pouvoirs du gouvernement fédéral etc.?
- Option entre la souveraineté et le statu quo
- Le gouvernement du Québec souhaite consulter la population québécoise sur le statut politique et constitutionnel futur du Québec. En conséquence, en

vertu du principe fondamental du droit du peuple du Québec à l'autodétermination politique, laquelle des options favorisez-vous?

- Que le Québec acquière le statut d'État souverain, dans le cadre d'une nouvelle union économique et politique (à l'européenne) avec le Canada, au plus tard deux ans après la tenue de ce référendum?
- Que le Québec demeure une province canadienne comme les autres, dans le cadre du statu quo représenté par l'Acte constitutionnel de 1982?

Questions à trois options

- 1. Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec?
 - 2. Êtes-vous en faveur de la constitution du Canada modifiée en 1982 sans consentement de l'Assemblée nationale du Québec?
 - 3. Êtes-vous en faveur de l'élection d'une Assemblée constituante pour rédiger la constitution du Québec et décider des divers types d'association Québec-Canada?
-
- 1. Êtes-vous pour la souveraineté du Québec?
 - 2. Préférez-vous que des changements constitutionnels soient apportés dans les six mois, faute de quoi la souveraineté sera proclamée?
 - 3. Souhaitez-vous que le Québec réintègre tout simplement sa place dans la Constitution actuelle?
-
- Êtes-vous d'accord avec la Loi de l'Assemblée nationale sur la souveraineté du Québec?

OU

Voulez-vous que le Québec signe l'Acte constitutionnel du Canada de 1982?

OU

Voulez-vous que le Québec propose au Canada une Union confédérale d'États souverains comportant une union économique, une Cour confédérale et un Parlement élu dont les pouvoirs seraient ceux dévolus de façon unanime par les États souverains constituants?

À l'issue d'une période de (12 mois ou à définir), si le Canada n'a pas accepté, ou a refusé cette structure, la population du Québec autorise l'Assemblée nationale du Québec à proclamer la souveraineté du Québec et à faire ensuite approuver par référendum la nouvelle Constitution du Québec.

- 1. **Acceptez-vous le fédéralisme actuel basé sur la constitution de 1867 et de celle de 1982?**
- 2. **Acceptez-vous les dispositions du projet de loi sur la souveraineté du Québec?**
- 3. **Acceptez-vous une véritable confédération d'États souverains?**

Référendum à trois options en deux tours

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS AUX AUDIENCES

Mercredi 15 février

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
 Groupe de professeurs de l'INRS-Urbanisation
 SSJB - section Jacques Viger
 Syndicat des professionnels de la CUM - Ville de Montréal
 SOS Racisme
 Regroupement ad hoc du monde de la culture
 M. Denis Monière
 Conseil central de Montréal (CSN)
 M. Jean Rémillard
 M. Gilles Philippe Delorme
 B'NAI Brith
 M. Philippe Guillaume
 Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal
 M. Robert Hackett
 M. Robert-Gilles Séguin

Jeudi 16 février

Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain (FTQ)
 M. Gilles Proulx
 McGill Daily
 Les Artistes pour la paix
 M. Jacques Fournier
 M. Charles David (Expert)
 M^{re} Julius Grey et M^{re} Josée Legault (Experts)
 RCM
 Society for Islamic Unity
 M. Armand De Mestral (Expert)
 M. Arlindo Viera (Groupe de Portugais)
 M. Brian Campbell
 M. Hugues Cormier, psychiatre
 M. Evrepidis Georgiou
 M. Gilles Guibord

Vendredi 17 février

M. Claude Pichette (Expert)
 Fédération des groupes ethniques du Québec
 Foyer du Frioul
 Association nationale des travailleurs en tuyauterie calorifugeurs (section 618-FTQ)
 Table de concertation des lesbiennes et des gais du grand Montréal
 M. Jacques Léveillé, M^{re} Marie-Odile Trépanier, M. Robert Petrelli (Groupe)
 Le collectif d'universitaires pour l'avenir du Québec
 Service d'analyse et d'information stratégique
 M. Louis Leroux
 Québec sans armée
 Association des parents catholiques du Québec
 M. Robert Boucher
 M^{re} Diane Malouin
 M. Guy Hains (groupe)
 Les amis de Marcel Chaput
 Association pour l'éducation interculturelle du Québec
 M. Gilles Rhéaume
 Association du PQ du comté de Gouin
 M. Jean-Louis Beaulieu

Samedi 18 février

M. Michel-Francis Lagacé
 M. Patrick Commerford
 M. Roger Tousignant
 M. Guy Couture
 M. Martin Duchaine
 M^{re} Huguette Plante (groupe)
 M. Bernard Vézina
 M. William Hull
 M. Alain Tremblay
 M. Jean-François Turmel
 M. Avedis Barsoumian
 M. Marc Savoy
 M^{re} Julie Desgagné
 M. Louis Arsenault
 M. Robert Giguère
 Société helleno-Québécoise Inc.

Lundi 20 février

Centre de recherche et d'information socio-économique et communautaire
 Centre de ressources pour la non-violence
 Office de la défense des détenus
 Association professionnelle du développement économique
 Centre Justice et Foi
 Alliance des professeures et professeurs de Montréal
 Comité des personnes vivant avec le VIH du Québec
 Fondation accès-musique
 Communauté arménienne de Montréal
 Mouvement du grand Québec
 M. Daniel Berthiaume
 Regroupement des souverainistes de Montréal Centre-Nord
 SSJB - Section Nicolas Viel
 Comité étudiant du Collège André-Grasset pour le OUI et Association générale des étudiants du Cégep Bois-de-Boulogne
 M. Jean-Pierre Bouchard
 M^{re} Eve Deschênes, M^{re} France Veilleux
 M. Christian DeBresson
 Aile jeunesse du Parti québécois d'Ahuntsic
 M. Pierre Beaudry

Mardi 21 février

Commission scolaire Sault-Saint-Louis
 Québec Public Interest Research Group
 Jamaican Association of Montréal
 Christian Brothers
 Ligue internationale des scientifique pour usage langue française
 M. Lionel Émard
 Comité des droits démocratiques du peuple
 Federal New Democratic Party - comté Verdun-St-Paul
 M. Chris Papp
 M^{re} Dida Berku
 Alliance fonction publique Canada - section Montréal
 National Association of Canadians of Indian Origin
 Forum musulman canadien
 M. Serge Daoust
 M. Gabriel Godin
 M. Shawn Aster
 M. François Danis
 M. Murat Hacikyaner

Mercredi 22 février

Forum Québec

Communauté Bengladesh

Association des cadres de collèges

M. Rodrigue Biron, M. Maurice Collette, M. Gaétan Laflamme (groupe)

M. Irwin Rappoport

Société Bradenburg

M. Mathias Kozina

M. Gilles Ruet

M. Rhéal-Olivier Lanthier

M. Naso Tsakalas

Association professionnelle des techniciens médicaux du Québec (APTMQ)

M. Marc Gadbois

M. Louis Gendron

M. Norbert Morin

M. Rolland Poulin

M. Nicolas Andreesco

M. Yves Poissant

Jendredi 23 février

M. Richard Janda, Faculté de droit, McGill

Comité préparatoire de la partition du Québec

M. Gilles Losier

SSJB - Ouest de l'Île

M. Gregory Baum

M. Heward Graffley

M. L. R. Haber (McGill)

M. Harold Goffre

M. Raymond Martel

Association des francophones de l'Ouest de l'Île

M. Victor Choucair

M. Paul Cotnoir

M. René De Cotret Opzoomer

M. David Pinck

M. Ed Hayer

M. Kevin McNamee

M. Jacques Normandin

M. Jean-Guy Plante

M. Greg Macdonald

Vendredi 24 févrierM^{me} Karine Bates

Raging Grannies

M^{me} Simone Darrieux, M. Luc Thériault

Parti québécois Robert-Baldwin

M. Thomas Kernan

M. James O'Farrell

M. André Auclair

M. Allen Mosberg

M. Kevin Johnson

M. Todorovic Sava

Les jeunes juristes pour le non

M. Steve Weeks

M^{me} Marcelle Greiss-Khouzam

M. Jacques Venne, M. Christian Pilote

M. Vincent Pouliot

M. Maurice Roy

Samedi 25 février

M. Daniel Lauzon

Forum souverainiste comté Viger

Fédération des familles monoparentales du Québec

Le Groupe Accord de la rue Sicard

M. Dominique Boisvert

M. Denis Gaumond

M. François-Michel Denis

M. Pierre Grimard

M. Bernard Normand

M. Jean-Jacques Nantel

M. Jean Alfred

M. Roger Durocher

Le moulin à musique

Lundi 27 février

Chic Resto Pop

SSJB Henri-Bourassa

Comité environnement Cols bleus CUM

Mouvement ATD Quart-Monde

Accueil Bonneau

M. Martin Dumont

Conseil national Loisir associatif

Association des camps de vacance du Québec

Action autonomie (collectif santé mentale)

M^{me} Claire, Alice et Marie-Eve Pelletier, M^{me} Sylvie et M.

Pierre Turcotte (groupe)

Centre éducatif René-Goupil

Regroupement des souverainistes de Polytechnique

M. Lucien Belec

M. François Godbout

Mardi 28 février

Syndicat des producteurs en serre de l'Union des producteurs agricoles du Québec

Regroupement des coopérateurs-trices du travail

Syndicat des enseignants et enseignantes de Le Royer

Collectif Jeanne D'Arc Tremblay

M. Charles Trottier, expert politique défense

Conseil jeunesse SSJB (Centre)

Centre Saint-Pierre

Association des étudiants en Science politique de l'U de M Gen-XYZ

M. Louis-Paul Chénier

M. André Pérey

Association socio-culturelle et sportive Aux Prismes

M. Jean-Maurice Demers

M. Gilles Babin

M. Marc Bordeleau

Mercrèdi 1er mars

M. Pierre Bourque, maire de la Ville de Montréal
 Association des manufacturiers du Québec - Section Montréal
 Groupe d'ingénieurs Tecsub-Dessault-Roche
 Groupe Paul Asselin, finance internationale
 Groupe d'animation et de réflexion de citoyens d'origines diverses
 Coalition tripartite (hellénique, juif, italien)
 Centre de recherches actions sur les relations raciales (CRARR)
 Regroupement québécois de la danse
 Société des musées québécois
 M. Richard Arteau, décentralisation
 M. James Ian Gow, professeur, U de M, administration publique
 M. Alonzo Leblanc, acadien
 M. Émile Sayeg
 M. Richard Marceau

Jèudi 2 mars

Conseil communautaire Côte-des-Neiges - Snowdon
 Parti québécois de Montréal-Centre et de Ville-Marie
 Mouvement souverainiste du Québec
 Centre québécois du PEN International
 Syndicat de la Fonction publique Québec de la région de Montréal
 Table de concertation des organismes de Montréal au service aux réfugiés
 Ligue des Noirs du Québec
 M. André Serra, expert en politique monétaire
 Fédération des associations étudiantes du campus de l'U de M (FAECUM)
 Ligue des femmes du Québec
 Association des femmes d'affaires du Québec
 Coalition des organismes communautaires québécois (COCQ-SIDA)
 M. Christian Provost
 Parent Support Group
 St-Patrick Society
 Comité spécial pour l'unité canadienne

Vendredi 3 mars

Parti Égalité
 M. André D'Allemagne
 Rassemblement des juifs pour l'indépendance
 Universités (U de M, UQAM, McGill, Concordia)
 Réseau des femmes de Montréal
 M^{me} Marcelle Bourque
 Montréal Council of Women
 CDEC Plateau Centre-sud
 Mouvement action chômage
 Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal (FÉCHIM)
 M. Emmanuel Kampouris et M. Luc Moreau
 Fondation pour le patrimoine de l'Amérique française
 M. Dan Gooch
 Comité régional du Parti de la démocratie sociale
 Coalition pour le pays réel

Samedi 4 mars

Conseil québécois de la musique
 Regroupement des centres d'artistes autogérés
 Québec Drama Federation
 Conseil québécois du théâtre
 Conseil des métiers d'art du Québec
 M. Christophe Horguelin
 M. Pierre De Bellefeuille
 M. Johan Nachmanson
 Théâtres Associés
 Alerte Centre-Sud
 M. A.K. Velan

Dimanche 5 mars

Action démocratique du Québec - région de Montréal
 M. Casper Bloom (AQ)
 M. Féridoun Babaï
 Groupe des Cent
 Coalition démocratique - Mouvement écologique de Montréal
 Regroupement des Algériens du Québec
 M. John Breslaw
 M. Rodrigue Tremblay

ANNEXE 3

LISTE DES GROUPES, ORGANISMES OU INDIVIDUS QUI ONT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE OU DOCUMENT

0001	Beaudry, Pierre	0064	Babai, Féridoun
0002	Lamoureux, Pierre	0065	Sayegh, Émile
0003	Séguin, Robert-Gilles	0066	Habitations organisationnelles mondiales pour la famille (HOME)
0004	Aux Prismes	0067	Preparatory Committee for the Partition of Quebec
0005	Devost, Harvey	0068	Hébrard, Françoise
0006	Body, Gilles	0069	Blouin, Rosaire
0007	Lauzon, Daniel	0070	De Brouin, Paul
0008	Léveillé, Richard	0071	Noël, Robert J.
0009	Sloman, Allegra	0072	Talbot, Claude
0010	Comité des Gens de la Culture	0073	Marineau, Guy
0011	Fauteux, Pierre	0074	De Mestral, Armand
0012	Doyon, Jean	0075	Lagacé, Michel-Francis
0013	Julien, John Henry	0076	Regroupement des Algériens du Québec
0014	Thuudet, Jean	0077	Lévesque, Marie-Gertrude
0015	Annulé (Ottawa)	0078	Robert, Denis
0016	Baril, Gilles	0079	Malouin, Diane
0017	Campbell, Brian R.	0080	Lachapelle, François A.
0018	Sutherland, Robert	0081	Vézina, Denis
0019	Fabien, Michel	0082	Jérémie, Hannes
0020	Transféré à Commission Montréal	0083	Caron, François
0021	Lindsell, A.	0084	Lamoureux, Jean-Jacques
0022	Fournier, Jacques	0085	Association des parents catholiques de Montréal
0023	Association montréalaise des défavorisés	0086	Les Chevaliers de l'indépendance
0024	Pouliot, Vincent	0087	Fédération québécoise de naturisme
0025	Dubuc, Jean-Claude	0088	Bélec, Lucien
0026	Annulé	0089	Trottier, Michel
0027	Annulé	0090	Normandin, Jacques
0028	DeKinder, Louis	0091	Baum, Gregory
0029	Beaulieu, Nicole	0092	Pomerleau, Gilles
0030	Robidoux, Léon A.	0093	Parti de la Souveraineté du Québec
0031	Tremblay, Jean-Maurice	0094	Bériault, Marc
0032	Lapierre, Louis	0095	Collectif d'universitaires pour l'avenir du Québec
0033	Beckman, Jan François	0096	Communauté Bengladesh du Québec
0034	Venne, Réal	0097	(voir 0362)
0035	Graftley, Heward	0098	Cléroux-Blain, Vital
0036	Laporte, Louis	0099	Centre Justice et Foi
0037	Legrand, Josiane	0100	Durocher-Grondin, Yvette
0038	Gagnon, Jacqueline	0101	Petits groupes, circonscription de l'Acadie (Brian Melanson)
0039	Guibord, Gilles	0102	La COCQ-SIDA
0040	Tremblay, Denis	0103	Nantel, Jean-Jacques
0041	Cotie, Tom	0104	Boulerice, Alexandre
0042	Monière, Denis	0105	Woehrling, José
0043	Reeves, Richard	0106	Gagnon, Richard
0044	Schmidt, Jean	0107	Mayrand, Frédéric P.
0045	Rousseau Adam, Marie	0108	Del Pozo, Sergio
0046	Transféré à Commission Lanaudière	0109	Society for Islamic Unity
0047	Dubé, Jean-Jacques	0110	Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal
0048	Beaulieu-Green, Andrée	0111	Venne, Jacques
0049	Grégoire, Paul	0112	Chic Resto-Pop
0050	Fauteux, Claude	0113	La ligue La Leche
0051	Annulé	0114	Parti Innovateur du Québec
0052	Transféré à Commission Montréal	0115	Boulanger, Marcel
0053	Pattison, Patrick	0116	Desjardins, Serge
0054	Schwartzier Mors, Alie	0117	Deschênes, Eve et 4 autres personnes
0055	Malo, Annette	0118	Poirier, Diane
0056	Chrétien, Albert	0119	Chénier, Louis-Paul
0057	Bélanger, Marie-Thérèse	0120	Lafrenière, Rémi
0058	Laberge, Denis	0121	Fournel, François
0059	Filiatrault, Michel	0122	Laurin, J. André
0060	Godin, Gabriel (transféré à la commission des aînés)	0123	Pétition - environ 340 personnes
0061	Poirier, Richard	0124	Héroux, Guy
0062	Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ)	0125	Giguère, Robert
0063	Tousignant, Roger		

0126	Canaan, Georges et Jean Bertrand	0185	Painchaud, Normand
0127	Zyiber, Marvin	0186	Parents Support Group
0128	LeBrun, Bernard	0187	Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
0129	Boivin, Alain	0188	Christian Brothers
0130	Dorfman, Irving L.	0189	Fédération des associations d'étudiants du campus de l'U de M (FAECUM)
0131	Hudon, Michel	0190	Centre de ressource sur la non violence
0132	Conseil québécois du théâtre	0191	Richard Arteau, Guy Bédard et Michel Roche
0133	Ruest, Gilles	0192	de Guire, Camille
0134	Croteau, Gérard	0193	Québécois ensemble/Quebecers together
0135	Dumont, Serge	0194	Mouvement du Grand Québec/The Greater Quebec Movement
0136	Chouinard, Faustin	0195	Association des gais et lesbiennes de l'UQAM
0137	Rémillard, Jean	0196	Alfred, Jean
0138	DuRocher, Roger	0197	Association étudiante de science politique de l'U de M
0139	Legault, Josée et Julius Grey	0198	Parti québécois de Montréal Ville-Marie
0140	Plante, Jean-Guy	0199	Coalition pour le Pays Réel
0141	Feldman, Lawrence	0200	Gagné, André
0142	Crépeau, Maurice	0201	Marxram, Martram X.T.
0143	Accueil Bonneau	0202	Martin, Rita
0144	Centre d'écoute et de référence Halte-Ami	0203	Goodes, Donald
0145	B'nai Brith Canada	0204	Tremblay, Alain
0146	Regroupement québécois de la danse	0205	Homel, David
0147	Les Artistes pour la Paix	0206	Forgues, Philippe
0148	Demers, Jean-Maurice	0207	Arsenault, Louis
0149	Delorme, Gilles-Philippe	0208	Société St-Jean Baptiste de l'Ouest de l'île
0150	Beaulieu, Jean-Louis	0209	Centre éducatif communautaire René-Goupil inc.
0151	Di Candido, Vincent	0210	Losier, Gilles
0152	Citoyens, citoyennes du Québec	0211	Trottier, Alain
0153	Association du P.Q. du comté de Gouin	0212	Laperrrière, Hélène
0154	Action autonomie, Le Collectif pour la défense des droits en santé mentale	0213	Saintonge, Daniel
0155	Ligue antiprohibitionniste inc.	0214	Desagagné, Julie
0156	Berthiaume, Daniel	0215	Cloutier, David
0157	Parti de la démocratie socialiste (PDS/NPDQ)	0216	Groupe de recherches en explogistique fondamentale (GREF)
0158	Association des francophones de l'Ouest de l'île	0217	David, Charles P.
0159	Pellan-Huppé, Daniel	0218	Biron, David
0160	Velan, A. Karel	0219	Conseil National Indo-Canadien, Montréal
0161	Fédération internationale pour l'éducation des parents	0220	Cornier, Hughes
0162	Société de recherche en orientation humaine inc.	0221	Cotnoir, Paul
0163	Regroupement des souverainistes Centre-nord	0222	Morris, William
0164	Duchastel de Montrouge	0223	Comité spécial pour l'unité canadienne
0165	Mouvement raélien canadien	0224	Jeunes juristes pour le non
0166	Serra, André	0225	Collectif Jeanne-d'Arc Tremblay (4 personnes)
0167	Kernan, Thomas	0226	Beaudin, Stéphane (Gen-XYZ)
0168	Préfontaine, Marcel	0227	Hains, Guy - groupe d'environ 35 personnes
0169	Association culturelle d'Ahunsiac inc.	0228	Sans Censure
0170	SOS Racisme	0229	Fédération des groupes ethniques du Québec
0171	Syndicat des professionnels de la CUM	0230	Naissance Renaissance
0172	Association des camps de vacances du Québec	0231	Centre communautaire des gais et lesbiennes
0173	Environnement Jeunesse	0232	Association nationale des travailleurs en tuyauterie et calorifugeurs - Local 618 FTQ Construction
0174	Groupe de professeurs de l'INRS-Urbanisation	0233	Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec-Montréal
0175	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	0234	Commission scolaire Sault St-Louis
0176	Le Groupe des Cents	0235	Réseau Femmes Montréal
0177	Couture, Guy	0236	Regroupement de Polytechnique pour la souveraineté
0178	Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Mt (FÉCHIM)	0237	Conseil national du loisir associatif
0179	Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)	0238	Parti québécois de Montréal-Centre
0180	Marceau, Richard	0239	Labbé, Francis
0181	DeBresson, Christian		
0182	Alliance de la fonction publique du Canada (Québec)		
0183	Corporation professionnelle des psychologues du Québec		
0184	Mouvement souverainiste du Québec		

0240	Institut Professionnel de la fonction publique du Canada	0299	Fondation Accès Musique
0241	Chevrefils, Denis	0300	Prichard, Roger
0242	Bourque, Marcelle + 3 personnes	0301	Bell, Jean-Pierre
0243	Lanthier, Rhéal Olivier	0302	Rhéaume, Gilles
0244	SSJB de Montréal, Section Jacques Viger	0303	Janda, Richard
0245	Société Brandenburg	0304	Centre St-Pierre
0246	Le Calvez, Eveline	0305	RCM
0247	Bédard, Christian	0306	Barsoumian, Avédis
0248	Turcotte, Pierre et Claire Pelletier	0307	SSJB de Montréal, Section Nicolas-Viel
0249	Douglas, Jeremy	0308	Comité exécutif du PQ (Robert Baldwin)
0250	Viera, Arlindo	0309	Centre de recherche d'information socio-économique et communautaire (CRISEC)
0251	Boisvert, Dominique	0310	Grimard, Pierre
0252	Héon, Gilles	0311	Montambault, Daniel
0253	Société Helleno-qubécoise	0312	Horguelin, Christophe
0254	Larivière-Prévost, Lise	0313	Duchaine, Martin
0255	Conseil des travailleurs-euses du Montréal métropolitain (FTQ)	0314	Association des manufacturiers du Québec
0256	Babin, Gilles	0315	Québec sans armée
0257	Vézina, Bernard	0316	Annulé
0258	Kirkpatrick, John	0317	Caron, Bernard
0259	Godbout, François	0318	Bernier, Maxime
0260	Archambault, Camille	0319	Gagnon, Christian et Joseph-Arthur Bergeron
0261	Ligue internationale des scientifiques	0320	Boissinot, Diane
0262	Demers, Pierre	0321	Duguay, Claude R.
0263	Plante, Huguette + 15 autres femmes	0322	Eid, Souhail
0264	Giroux, Stéphane (consignés par 8 personnes)	0323	Gaucher, Jules
0265	Denis, François-Michel	0324	Girard, Jean
0266	Lavigne, Odette	0325	Herrmann, Klaus J.
0267	Taukalas, Tom	0326	Lavallée, Laval et Gaétan Lévesque
0268	Commerford, Patrick	0327	Oberman, Neil
0269	Sylvestre, Maurice et Chantal Boisvert-Sylvestre	0328	Ouellet, Bertrand
0270	Bergeron, Jacques (Institut québécois de la mode)	0329	Vézina, André
0271	Lachance, Léocadia	0330	Viel, Marc
0272	Fournier, Pierre	0331	Ligue des femmes du Québec
0273	Alliances des professeures et professeurs de Montréal	0332	Gravel-Primeau, Lise et 4 autres femmes
0274	Fondation du patrimoine de l'Amérique française	0333	Chez Émilie, maison d'entraide populaire
0275	Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS)	0334	Tangerman, Andrée
0276	Turmel, Jean-François	0335	Syndicat de l'enseignement du Sault St-Louis
0277	Duchessay, Georges	0336	Vaillant, Jocelyn
0278	Mouvement pour l'Enseignement Privé (MEP)	0337	Foyer du Frioul (Aldo Chiandussi et Ugo Mandrile)
0279	Ma santé, mes droits inc.	0338	Adamson, Claire
0280	Ass. pour l'éducation interculturelle du Québec	0339	Allard, Pierre
0281	Pichette, Claude	0340	Groupe indépendantiste Jean-Olivier Chénier
0282	de Mahy, Gilles	0341	Groupe (env. 20) du 3e âge - Jeannine Bergman
0283	Guillaume, Philippe	0342	Charlebois, Gilbert
0284	Les amis de Marcel Chaput (25 personnes)	0343	Coutu, Claude
0285	Table de concertation des lesbiennes et gais du Grand Montréal	0344	Roberge, Jean-François
0286	Maison d'Afrique	0345	Bertrand, Luc
0287	Léveillé, Jacques, Robert Petrelli et Marie-Odile Trépanier	0346	Bonin, Richard
0288	Bouchard, Jean-Pierre	0347	Brunelle, Michel
0289	Forum Musulman Canadien (région de Montréal)	0348	Dumont-Frenette, Geneviève
0290	Service d'analyse et d'information stratégique	0349	Martin, Christian
0291	Comité pour les droits démocratiques du peuple	0350	Thibodeau, Fernand
0292	Bloom, Casper	0351	Association culturelle Québec-Slovénie
0293	Hein, Sophie	0352	Bordeleau, Marc
0294	Parti de la loi naturelle	0353	Savoie, Jean-Paul
0295	Aile jeunesse du P.Q. de Ahuntsic	0354	Stoutenburg, Trevor D.
0296	Faivre, André	0355	Dalaire, Lucienne
0297	Pomerleau, Nicolas	0356	Association québécoise des entreprises adaptées
0298	Comité de personnes atteintes du VIH du Québec	0357	Morin, Norbert
		0358	Rapport, Irwin
		0359	SSJB de Montréal, Conseil Jeunesse
		0360	SSJB de Montréal, section Henri-Bourassa (voir 0208)
		0361	

0362	Forum des souverainistes du comté de Viger	0417	Lafferty, Harwood and Partners Ltd.
0363	Association des cadres de collèges	0418	Gendron, Louis
0364	Taillefer, Jean	0419	Bates, Karine
0365	Reibmayr, Peter	0420	Dagenais, Gilles
0366	Pigeon, Réjean	0421	Syndicat des enseignantes et enseignants de Le Royer
0367	Legault, Yves et 4 autres personnes	0422	Belisle, Fernand
0368	Boucher, Robert	0423	ARS (Accord de la rue Sicard - groupe)
0369	Leroux, Louis	0424	Shantilla, Agnès
0370	Daoust, Serge	0425	Bergeron, Jean
0371	CRISES (Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats)	0426	Allio, Nicole
0372	Association des professionnels en développement économique du Québec	0427	Thériault, Luc et Simone Darrieux
0373	Drouin, Marcel	0428	Branche de Montréal - Parti Marxiste-Léniniste du Québec
0374	Poissant, Yves	0429	Albert, Ruth
0375	Poulin, Rolland	0430	DeBellefeuille, Pierre
0376	Crompt, Thérèse (groupe d'amies)	0431	Larocque, A.L.
0377	Courtemanche, Anne-Marie	0432	LeRoyer, Charles
0378	Mouvement Atd Quart Monde	0433	Gareau, André et Denise Roy
0379	Nachmanson, Johan H.	0434	Lalonde, Roger
0380	Syndicat des salariés(ées) de l'Hôpital St-Luc	0435	Roberge, Gilles
0381	Federal New Democratic Party	0436	Campbell, Patrick J.
0382	Biron, Rodrigue, Maurice Colette et Gaétan Laflamme	0437	Lahaie, Michelle
0383	Kowalaki, Stanislaw	0438	Conseil québécois de la musique
0384	Tremblay, Rodrigue	0439	Lallier, Adalbert
0385	Fédération des associations de familles monoparentales du Québec	0440	Kampouris, Emmanuel + Luc Moreau, Paul
0386	Legrand, Josiane		Bienvenu et Jean-Pierre Monette
0387	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)	0441	Comité de l'environnement du syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM
0388	Gaumont, Réal	0442	Montreal Council of Women/Conseil des femmes de Montréal
0389	Gadbois, Marc	0443	Bastien, Robert
0390	Gaumont, Denis	0444	Gagnon, Louis
0391	Association générale des étudiants du Cégep Bois-de-Boulogne et d'André-Grasset	0445	Smith, Trevor
0392	Communauté Arménienne de Montréal	0446	Moisan, Michel
0393	Forum Québec	0447	Rousseau, Pierre-Jacques
0394	Savoy, Marc	0448	Berbery, Joseph
0395	GRIP (Groupe de recherche en intérêt public-Quebec Public Interest Research Group)	0449	SEUQAM (Syndicat des employés-ées de l'UQAM)
0396	Asselin, Paul (groupe)	0450	Le Parados
0397	Béland, Louis	0451	Consistoire Laurentien (Église unie du Canada)
0398	Groupe d'animation et de réflexion ethno-culturel (Delligatti)	0452	Syndicat des Producteurs en serres du Québec
0399	Lachapelle, Guy	0453	Achim, André
0400	Commission Jeunes de l'Action démocratique (Martin Dumont)	0454	Badeau, Normand
0401	Savard, Germain	0455	CEDC Ahuntsic-Cartierville
0402	Roy, Maurice	0456	Brillant, Christian
0403	Direction chrétienne	0457	Roussel, Marc R.
0404	McNamee, Kevin	0458	Legault, Guy R.
0405	Trottier, Charles	0459	Ducap, Gérard
0406	Foyle, Marcus	0460	Campagne Québec-Vie
0407	Major, Jean-Émile	0461	Brisson, Jacques
0408	St-Jacques, André	0462	LeBlanc, Alonzo
0409	Jamaican Association of Montreal	0463	Ligue des noirs du Québec
0410	Pérey, Jean André	0464	Zargar, Dr. F.
0411	Alerte Centre-Sud	0465	Regroupement québécois des coopérateurs-trices du travail
0412	Émard, Lionel	0466	Rassemblement des citoyen(ne)s des communautés ethnoculturelles pour la souveraineté du Québec (Patricia Vasquez)
0413	Société des Musées québécois (SMQ)	0467	Tecsuht-Dessau-Roche
0414	Le moulin à musique	0468	Alliance Sénégal-Québec
0415	Lahaie, Gilles	0469	Forget, Julie
0416	Confédération des Organismes Familiaux du Québec	0470	Labelle, Michel
		0471	Payne, Harry
		0472	Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés

0473	Provost, Christian	0533	Association des femmes d'affaires du Québec
0474	Théâtres Associés	0534	Mouvement action-chômage
0475	Communauté chrétienne des haïtiens de Montréal	0535	CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
0476	Ville de Montréal (Pierre Bourque, maire)	0536	Lavallée, Paul
0477	Coalition Tripartite (hellénique, italienne, juive)	0537	Gérin, Jacques
0478	Chapleau, Paul-Émile	0538	Action démocratique du Québec - région de Montréal
0479	Comeau, André	0539	Regroupement des canadiens d'origine africaine au Québec
0480	Croteau, Gérard	0540	Feldman, Al Rhino
0481	de Voyer, Marcel et Line Bernard de Voyer	0541	Bramann, Rolf
0482	Dupré, Jacques	0542	Boskey, Sam
0483	Dussault, Jacques	0543	Larouche, Pierre
0484	Felkan, Patricia	0544	Fédération nationale des communications/CSN
0485	Gagné, Daniel	0545	Rancourt, Réjane
0486	Gélinas, Jean-Marie	0546	Dupras, Pierre-M.
0487	Husar, Jan	0547	Martin, Albert
0488	Laliberté, Jean	0548	Laberge, J.-Jacques
0489	Lambert, Bernard et Monique Lebire	0549	Champagne, Benoît
0490	Lavigne, Gilles	0550	Grégoire, Luc
0491	Lefebvre, Sylvain	0551	Rancourt, Daniel
0492	Le Guillou, Jean	0552	Gingras, Réal
0493	Lemieux, Pierre	0553	Racicot, Lise
0494	Lemire, Luc	0554	St-Jacques, André
0495	Lessard, Daniel	0555	Brault, Marie-Josée
0496	Morin, Pierre	0556	L'Heureux, Chantal
0497	Olivier, Alain	0557	Tremblay, Luc Dominique
0498	Ouellet, Florian	0558	Ayoub, Léonard
0499	Ouellet, Jeannine	0559	Lévesques, Clément
0500	Petit, Gérard	0560	Van den Hoeven, Martin
0501	Pilon, Ronald	0561	Chenard, Sylvie
0502	Pomerleau, Nicolas	0562	Quesnel, Sandra et Normand Morin
0503	Potvin, Fernand	0563	Grimard, Lina et Pierre Marchand
0504	Primeau, Gilles	0564	Brunelle, Jules
0505	Robert, Jean Chartier	0565	Centre de communication directe du Plateau Mont-Royal
0506	Routhier, Pierre	0566	Gauthier, Yves et Michel
0507	Sampanidis, Dimitris	0567	Païement, Normand
0508	Trudeau, Nicole	0568	Chamberland, Louis
0509	Valcin, Yvon	0569	St-Pierre, Gilles
0510	Vézina, André	0570	Juteau, Jean et Michel
0511	Cournoyer, Raymond	0571	Lavigne, Richard
0512	Quebec Drama Federation/Fédération d'art dramatique du Québec	0572	Côté, Gilles
0513	D'Allemagne, André	0573	Païement, Normand
0514	Universités de Montréal : U de M, McGill, Concordia, UQAM	0574	Cournoyer, Raymond
0515	CRARR (Centre de recherche-action sur les relations raciales)	0575	Guité, J.C.
0516	Centre québécois du PEN International	0576	Hénault, Michel
0517	Rassemblement des juifs pour l'indépendance du Québec (Paul Nathan)	0577	Sanche, Jean-Guy
0518	Bouchard, Jean-Marc et Line Pelletier	0578	Rousseau, Robert
0519	Champagne, Maurice	0579	Dufault, Marc-André et 10 autres personnes
0520	Ainbinder, Pierre	0580	Centaine, Joseph Brillant
0521	Sarthou, Manon	0581	Bordeleau, Claude
0522	Léger, Jean	0582	Véronneau, Ariane
0523	Jeunesse Ouvrière Chrétienne de Montréal	0583	Bélanger, Louis
0524	Regroupement des minorités du Québec	0584	Gagnon, Louis
0525	Commission des Écoles Catholiques de Verdun	0585	Garand, Gilles
0526	Lacombe, Estelle	0586	Senet, Robert
0527	Conseil des métiers d'art du Québec	0587	Rizzoli, Honoré
0528	Gooch, Daniel Robert	0588	Chotani, S.
0529	Daigle, Guy	0589	Geffard, Germain
0530	Pagé, Michel	0590	Ferguson, Roger
0531	Parti Égalité/Equality Party	0591	Mouvement «C'est notre pays...It's our country»
0532	Hajaly, Robert	0592	Gagnon, Louise
		0593	ESSE arts + opinions
		0594	Hehn, Martin

0595	Nader, Jean-Claude	0658	Gallagher-Turpin, Marilyn
0596	Paquin, Frédéric	0659	Gagnon, Louz
0597	Milot, Guy	0660	Gascon, Pierre
0598	Bougie, Danielle	0661	Gaucher, Jules
0599	Parent, Hélène	0662	Gauthier, Maurice
0600	Tremblay, Gilles	0663	Gauthier, Réjeanne
0601	Brisson, Robert	0664	Grégoire, Luc
0602	Société St.Patrick de Montréal	0665	Groves, Michael
0603	Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon	0666	Guimond, Jean-Marc
0604	Dupont, André	0667	Morin, Jean-Yves
0605	Lauzière, Robert	0668	Holzinger, Thomas
0606	Paquin, Gérard	0669	Jetté, Normand
0607	Bertholot, Benoît (frère dominicain)	0670	Johnson, Michel
0608	Noël, Laurie	0671	Johnston, Geoffrey
0609	Bertho, Thérèse	0672	Kelton, Lorne
0610	Duplessis, Thérèse	0673	Koller, Gordon H.
0611	Huberdeau, Lucie	0674	Lachapelle, Agate
0612	Campeau, Marcel	0675	Lacombe, Denise
0613	Anastocius, Ruesandra	0676	Laforestrie, Charles
0614	Masse, Philippe	0677	Lamarre, Jacques
0615	Ménard, André	0678	Lambert, Lucas
0616	Asselin, Thérèse	0679	Lamoureux, André
0617	Auclair, Sylvain	0680	Lapierre, Marcelle
0618	Baron, Alain	0681	Laurin, Gisèle D.
0619	Beaudin, Maurice	0682	Laverdière, René
0620	Bélisle, Madeleine	0683	Lecompte, Alain
0621	Bellemare, Marc	0684	Legault, Réjean
0622	Benoît, Lorraine et Yves Leduc	0685	Lefebvre, Liliane
0623	Bercovitch, Ronald	0686	Lemay, Gilles
0624	Bergeron, J. Clément	0687	Leone, Mario
0625	Bergevin, Barbara J.	0688	Marsan, André A.
0626	Bibeau, Lionel	0689	Langlois, Paul
0627	Billard, Michel	0690	Salesse, François
0628	Blais, Claudette	0691	Touhami, Alaoui
0629	Bleyer, Frank	0692	Lemieux, Éric
0630	Blumstein, Mark	0693	Longpré, Jacques
0631	Blursten, Joe	0694	Marchand, Camille
0632	Boily, Claude	0695	Les services partage sans préjugés
0633	Bourget, Clément	0696	Lavoie, Josée
0634	Légaré, Michel et Marie-Joëlle Brassard	0697	Laberge, Pierre
0635	Braut, Jean	0698	Société des écrivains canadiens
0636	Braut, Olivier	0699	Matte, Christiane
0637	Breton, Madeleine et Jean-Guy Prud'homme	0700	Marquis, François
0638	Brower, Jeff	0701	Association des familles Perron d'Amérique Inc.
0639	Église Presbytérienne Réformée en Amérique du Nord (ÉPRAN)	0702	Bélanger, Jocelyne
0640	Cliche, Alain	0703	Léveillé, Louis et Pierre Déry
0641	Cooper, Bane	0704	Sinatra, Francesco
0642	Corbeil, Fernand	0705	Murphy, Denis
0643	Côté, J.-André	0706	Boulé, Richard
0644	Décarie, Jérôme	0707	Murray, Levine
0645	Désautels, L.	0708	L'Heureux, Richard
0646	Desbiens, Geneviève	0709	Lynch, Matthew
0647	Deschamps, Monique	0710	Mailloux, Jean-Guy
0648	Desjardins, Normand	0711	Martin, Yolande M.
0649	Desrochers, Claude	0712	McCallum, John
0650	Doucet, Heather	0713	Michaud, François
0651	Downer, Agnes	0714	Monastese, Gilbert
0652	Dubé, René	0715	Nagl, Christine
0653	Dumont, Claude	0716	Noël, A.
0654	Dupuis, André	0717	Gow, James Iain
0655	Société des mélomanes (Canada)	0718	Lalande-Gendreau, Claire
0656	Filosi, Giovanni B.	0719	Simard, Michel
0657	Gallagher-Bradley, Rosemary	0720	Ouellette, Patrick
		0721	Tremblay-Palmer, Julie

0722	Paraschivoiu, Dany	0783	Danis, François
0723	Paré, Michel	0784	Hacikyaner, Murat (Mike)
0724	Perrier, Philippe	0785	Kozina, Mathias
0725	Perron, Gaston	0786	Andreesco, Nicolas
0726	Piché, François, Geneviève Catta et Jean-Pierre Savoie	0787	Haber, L.R.
0727	Pietraszck, T. (Dr.)	0788	Goffre, Harold
0728	Plourde, Lizette	0789	Martel, Raymond
0729	Porlier, Richard	0790	Choucair, Victor
0730	Pouliot, Pascal	0791	Opzoomer, René de Cotret
0731	Prescott, Denis	0792	Pinck, David
0732	Poliquin, Carole	0793	Hayer, Ed
0733	Purvis, Mike	0794	MacDonald, Greg
0734	Rainville, Frédéric	0795	Raging Grannies
0735	Ranger, Claire	0796	Normand, Bernard
0736	Renaud, Claudette D.	0797	O'Farrell, James
0737	Richard, Alexandra	0798	Moszberg, Allen
0738	Rioux, Bernadette	0799	Johnson, Kevin
0739	Ritter, Sonia	0800	McTodorovic, Sava
0740	Rowan, Mary	0801	Weeks, Steve
0741	Roy, Émile	0802	Office des droits des détenus
0742	Roy, Jean-Marie	0803	Khouzam, Marcelle
0743	Ruby, Arthur	0804	Breslaw, John
0744	Ruest, Jean	0805	Watson, Marion A.J.
0745	Rusu, George	0806	Table de concertation des organismes africains du Québec
0746	St-Laurent, Lucie et Céline Dubord	0807	Garneau, Jean-François
0747	Sargent, Pearl	0808	Alsène, Éric
0748	Sauvageau, Denis, Louise, Julie et Marc Giguère	0809	Meloche, René
0749	Scott, H.J.	0810	Moreau, Michel
0750	Sigouin, Michel	0811	Mr. et Mrs Alan B.Love
0751	Simard, Alain	0812	Ouellet, Gilles
0752	Simard, Noël	0813	Lavina, Giuseppe
0753	Sirois, Horace A.	0814	Cormier, J.F.
0754	Smyth, Ross	0815	Lussier, Bernard
0755	Style, Francis	0816	Asselin, André et René-Léon Caron
0756	Tanguay, Pierre	0817	Chapleau, Marc
0757	Tidafi, Tomy et Valérie Baillard	0818	Tremblay, Jean-Pierre
0758	Tison-Mueller, Marielle	0819	Dumas, Christine
0759	Vachon, Denis + 6 personnes	0820	Huard, Georges-Henri
0760	Van Veeren, Helen	0821	Bernier-Genest, Carle
0761	Wahbe, Edward Emile	0822	Bergeron, Louise
0762	Weber, Roland	0823	Comité Paix Centre-Sud
0763	Ruardi-Wichers, Maria	0824	Langevin, Sophie
0764	Zamba, Mandala	0825	Lemoine, Luc
0765	Eivreinow, Nicolas	0826	Duplessis, Lise
0766	Grignon, Julie	0827	Scola, Sandro
0767	Laplante, Donald	0828	Gauthier, Marcel
0768	Paquette, Gilles	0829	Paquette, Edgar
0769	Hardy, Barton	0830	Quentrec, Jacky Pierre
0770	Association des enseignants haïtiens du Québec	0831	Turcotte, Normand
0771	Turcotte, Roxanne et François Doyon	0832	Godin-Carbonneau, Thérèse et Géraud Godin
0772	Perreault, Jean-Guy + 4 personnes	0833	David-Strauss, Nicole
0773	Coalition arc-en-ciel des horticulteurs professionnels du Québec	0834	Jivras, Amin
0774	Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec	0835	La Rivière-Prévost, Lise
0775	Hackett, Robert	0836	Réel, Monique
0776	Proulx, Gilles	0837	Ledoux, Claude
0777	McGill Daily Collective	0838	Pigeon, Pierre
0778	Georgiou, Evripidis	0839	Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle et Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain
0779	Hull, William	0840	Service d'interprétation visuelle et tactile
0780	Papp, Chris	0841	Association du Québec pour l'intégration sociale
0781	Berku, Dida	0842	Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain
0782	Aster, Shawn		

0843 Charbonneau, Éric
0844 Caron, Pierre et Marineau, France
0845 Union des municipalités du Québec
0846 Association Multi-Ethnique pour l'Intégration des
Personnes Handicapées du Québec
0847 Rainville, Fernand
0848 Biron, Pierre
0849 Vallée, Gino



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 257 884